RAPPORT DE GESTION

Municipalité de Grandson

18

Table des matières

5 Conseil communal

Elections - votations 8

11 Municipalité

Administration générale et finances 17

28 Urbanisme et domaines

Affaires sociales, alpages, forêts, places de jeux et port 37

46 Réseaux et énergie

Bâtiments et gérances 55

61 Ecoles et sécurité

Travaux, culture et tourisme 71

Table des annexes (online)

Annexe 1 - ADNV
http://www.adnv.ch/fileadmin/user_upload/ADNV_A_consulter/ADNV_Rapport_activites_2018_BD.pdf

Annexe 2 - AGGLOY
https://adobe.ly/2YOsAqX

Annexe 3 - AIERG
https://adobe.ly/30MjLzJ

Annexe 4 - ARAS
https://junova.ch/wp-content/uploads/2019/05/junova-ra-2018-prod-planche.pdf

Annexe 5 - ASIGE
https://adobe.ly/2HFWLe0

Annexe 6 - ASPMAD
https://adobe.ly/2EA8Yzi

Annexe 7 - CSR
https://adobe.ly/2Xc4TIH

Annexe 8 - ORPC
https://adobe.ly/2HFOmaP

Annexe 9 - SDIS
https://sdisnv.ch/wp-content/uploads/2018/01/Brochure-2018-web.pdf

Annexe 10 - STRID
https://adobe.ly/2ECtNdk

Les documents de l'ACRG, de l'ACCSPA et ceux de la Fondation grandsonnoise d'équipement pour le football n'ont pas été reçus au moment de l'édition du présent rapport.

Les rapports de gestion des associations intercommunales sont consultables au bureau communal ou directement sur leur site Internet.

Glossaire 1/2

ACRG : Association des communes de la région de Grandson
ADNV : Association pour le développement du Nord vaudois
AF : Améliorations foncières
AggloY : Agglomération yverdonnoise
AIERG : Association intercommunale pour l'épuration Région Grandson
AIORPC : Association intercommunale de l'organisation régionale de protection civile
ARAS : Association de communes de la Région d'Action Sociale
ARE : Office fédéral du développement territorial
ASIGE : Association scolaire intercommunale de Grandson et environs
ASP : Assistant de sécurité publique
ASPMAD : Association pour la santé, la prévention et le maintien à domicile
AT : Aménagement du territoire
AVCD : Association vaudoise des communes délégatrices
BAMO : Bureau d'aide au maître d'ouvrage
CAD : Chauffage à distance
CCSPA : Centre de collecte de sous-produits animaux Yverdon et Région
CDAP : Cour de droit administratif et public
CDD : Contrat à durée déterminée
CMS : Centre médico-social
COGES : Commission de gestion
COPIL : Comité de pilotage
DGE : Direction générale de l'environnement
DGMR : Direction générale de la mobilité et des routes
DDP : Droits distincts et permanents
DPS : Détachement de premiers secours
EC : Eaux claires
ECA : Etablissement cantonal d'assurances
ECF : Entreprise de correction fluviale
ETP : Equivalent temps plein
EU : Eaux usées
EVE : Espace de vie enfantine
FAdEGE : Fondation d'accueil des enfants de Grandson et environs
CGPI : Centre de gestion des programmes d'insertion
HEIG-VD : Haute école d'ingénierie et de gestion du canton de Vaud
LADE : Loi sur l'appui au développement économique
LAT : Loi sur l'aménagement du territoire
LATC : Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions
MD : Mobilité douce
OFCOM : Office fédéral de la communication
PA : Plan d'affectation
PCi : Protection civile

Glossaire 2/2

PDCom : Plan directeur communal
PDCn : Plan directeur cantonal
PDDE : Plan directeur de distribution de l'eau
PDM : Proposition de décision municipale
PDRDE : Plan directeur régional de distribution d'eau
PGA : Plan général d'affectation
PGEEi : Plan général de l'évacuation des eaux usées intercommunal
PPA : Plan partiel d'affectation
PPLS : Psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire
PQ : Plan de quartier
RAdEGE : Réseau d'accueil des enfants de Grandson et environs
RIBT : Réseau intercommunal de bureaux techniques
RSNB : Réseau Santé Nord Broye
SAGENORD : Société anonyme de gestion des eaux du Nord vaudois
SCI : Système de contrôle interne
SDA : Surface d'assolement
SDIS : Service de défense incendie et de secours
SDT : Service du département territorial
SERAC : Service des affaires culturelles
SIPAL : Service immeubles, patrimoine et logistique
SIT : Système d'information du territoire
STAP : Station de pompage
SPECO : Service de la promotion économique et du commerce
STEP : Station d'épuration
STRID : Société pour le tri, le recyclage et l'incinération des déchets
UCV : Union des Communes Vaudoises

Conseil communal

Composition du bureau

Au 1er janvier 2018 :

Président	M. Sébastien DERIAZ
1er vice-président	M. Jacques André HELFER
2ème vice-président	M. Hervé CORNAZ
Secrétaire	Mme Nathalie CATTIN-RICH
Secrétaire - suppléante	Poste à repourvoir
Scrutateurs	M. Pavel POSPISIL
	M. François GONIN
Scrutateurs - suppléants	M. Denis VILLARS
	Mme Delani DECOPPET

Au 1er juillet 2018 :

Président	M. Jacques André HELFER
1er vice-président	M. Hervé CORNAZ
2ème vice-président	Mme Laetitia JACCARD GASPAR
Secrétaire	Mme Nathalie CATTIN-RICH
Secrétaire - suppléante	Mme Frédérique GUIDOUX
Scrutateurs	M. Denis VILLARS
	Mme Delani DECOPPET
Scrutateurs - suppléants	M. Serge PERRIER
	Mme Claire-Lise MARGOT

Séances du Conseil

Activités

Le Conseil communal a siégé cinq fois durant l'année.

Il a nommé les sept membres et cinq suppléants de la commission de gestion 2019 ainsi que trois membres à la commission permanente des finances. Il a désigné un délégué à l'Association des communes de la région de Grandson (ACRG) et deux délégués à l'Association scolaire intercommunale Grandson et environs (ASIGE). Durant l'année, le Conseil communal a pris acte de quatre démissions. Il a procédé à l'assermentation de quatre nouveaux conseillers. Au 31 décembre 2018, l'effectif est au complet, avec cinquante membres.

Décisions

Outre le rapport sur la gestion 2017, le Conseil communal s'est prononcé favorablement sur les préavis municipaux suivants :

N°	Objet	Préavis du	Approbation
602/18	Réaménagement du port et des Quais	07.02.2018	08.03.2018
604/18	Financement des coûts archéologiques extraordinaires liés à la construction de la route et du complexe sportif à Borné-Nau	07.02.2018	08.03.2018
603/18	Aménagement de places de parc secteur Bellerive-Poissine	11.04.2018	26.04.2018
605/18	Transformation des locaux de la rue des Remparts 6	14.03.2018	26.04.2018
607/18	Rapport sur les comptes de l'exercice 2017	07.05.2018	21.06.2018
609/18	Arrêté d'imposition pour l'année 2019	04.09.2018	04.10.2018
606/18	Travaux de sécurisation et de renaturation du cours de La Brinaz, participation de la Commune de Grandson	04.09.2018	04.10.2018
611/18	Rapport sur le budget de l'année 2019	12.11.2018	13.12.2018
608/18	Achat d'une balayeuse communale	01.10.2018	13.12.2018

Il a pris en considération la résolution de René-Pierre Deriaz et consorts :

- « Pour que les richesses de notre sous-sol n'enterrent pas tous nos projets »,

ainsi que nommé une commission pour traiter celle de Sébastien Deriaz et consorts :

- « Décharge Les Echatelards : la population n'a pas eu son mot à dire ! ».

Il a également pris en considération le postulat de Judith Bardet et consorts :

- « Pour une Commune éclairée sans pollution lumineuse inutile ».

Objets en attente

La Municipalité n'a pas encore présenté de préavis sur l'objet suivant, pour lequel une commission a déjà été nommée :

- 594/17 Réfection des balcons des bâtiments de la rue des Colombaires 3, 21 et 23.

Une motion de 2016 est toujours en cours :

- « Pour l'étude et la mise en place d'une coopérative d'équipement de toitures favorisant les énergies renouvelables ».

La Commission consultative de sécurité doit encore traiter le point suivant, conformément à la décision prise par le Conseil communal le 15 décembre 2016 :

- postulat de François Veuve et consorts demandant un plan de mobilité piétonne.

Elections - votations

4 mars 2018

Votation fédérale

1. Arrêté fédéral du 16 juin 2017 concernant le nouveau régime financier 2021
2. Initiative populaire du 11 décembre 2015 « Oui à la suppression des redevances radio et télévision suppression des redevances Billag) »

		Oui	Non	
Electeurs inscrits : 2'163	Objet 1 :	966	126	part. 52.52 %
	Objet 2 :	229	913	part. 53.07 %

Votation cantonale

1. Acceptez-vous l'initiative populaire « Pour le remboursement des soins dentaires » ?

		Oui	Non	
Electeurs inscrits : 2'163	Objet 1 :	414	703	part. 52.38 %

10 juin 2018

Votation fédérale

1. Initiative populaire du 1er décembre 2015 « Pour une monnaie à l'abri des crises : émission monétaire uniquement par la Banque nationale! (initiative Monnaie pleine) »
2. Loi fédérale du 29 septembre 2017 sur les jeux d'argent (LJAr)

		Oui	Non	
Electeurs inscrits : 2'163	Objet 1 :	127	519	part. 30.56 %
	Objet 2 :	578	72	part. 30.65 %

23 septembre 2018

Votation fédérale

1. Arrêté fédéral du 13 mars 2018 concernant les voies cyclables et les chemins et sentiers pédestres (contre-projet direct à l'initiative populaire « Pour la promotion des voies cyclables et des chemins et sentiers pédestres [initiative vélo] » qui a été retirée)
2. Initiative populaire du 26 novembre 2015 « Pour des denrées alimentaires saines et produites dans des conditions équitables et écologiques (initiative pour des aliments équitables) »
3. Initiative populaire du 30 mars 2016 « Pour la souveraineté alimentaire. L'agriculture nous concerne toutes et tous »

		Oui	Non	
Electeurs inscrits : 2'162	Objet 1 :	643	108	part. 35.04 %
	Objet 2 :	468	276	part. 35.00 %
	Objet 3 :	424	309	part. 35.00 %

25 novembre 2018

Votation fédérale

1. Initiative populaire du 23 mars 2016 « Pour la dignité des animaux de rente agricoles (Initiative pour les vaches à cornes) »
2. Initiative populaire du 12 août 2016 « Le droit suisse au lieu de juges étrangers (Initiative pour l'autodétermination) »
3. Modification du 16 mars 2018 de la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales LPGA) (Base légale pour la surveillance des assurés)

Electeurs inscrits : 2'174

	Oui	Non	
Objet 1 :	340	528	part. 42.23 %
Objet 2 :	169	731	part. 42.13 %
Objet 3 :	478	416	part. 42.04 %

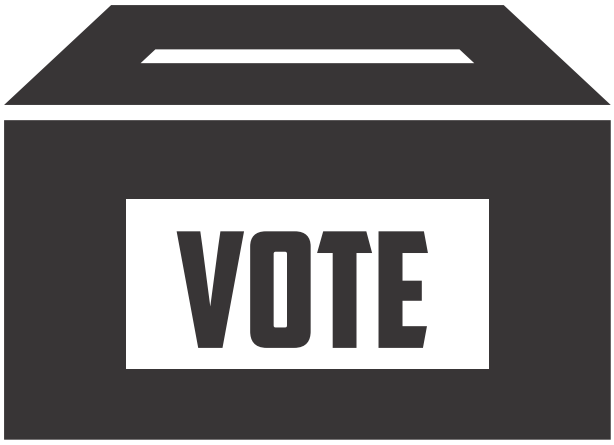

Municipalité

Composition et répartition des dicastères au 31 décembre 2018

Syndic : M. François PAYOT

Vice-président : M. Antonio VIALATTE

	TITULAIRES	REMPLAÇANT(E)
Administration générale et finances	M. François PAYOT	M. Antonio VIALATTE
Urbanisme et domaines	M. Antonio VIALATTE	M. François PAYOT
Affaires sociales, alpages et forêts, places de jeux, port	Mme Nathalie GIGANDET	M. Francesco DI FRANCO
Ecoles et sécurité	M. Francesco DI FRANCO	Mme Nathalie GIGANDET
Bâtiments et gérances	Mme Evelyne PERRINJAQUET	M. Dominique WILLER
Réseaux et énergies	Mme Christine LEU METILLE	Mme Evelyne PERRINJAQUET
Travaux, culture et tourisme	M. Dominique WILLER	Mme Christine LEU METILLE

Actes signés par la Municipalité

Objet	Signé le
Contrat avec la société coopérative Mobility – véhicule avec système de car sharing	19.01.2018
Convention avec la société Claude Piguet SA – utilisation partielle de la parcelle 1241 de Grandson	08.03.2018
Contrat avec Swisscom SA – passage de conduite pour la mise en place d'une installation de communication sur la parcelle 1037 de Grandson	16.03.2018
Contrat avec Swisscom SA – passage de conduite pour la mise en place d'une installation de communication sur la parcelle 701 de Grandson	16.03.2018
Convention entre les communes de l'agglomération yverdonnoise – mise en œuvre des lignes d'action A1, A2, B1, B2, D1 et F1 de la 4ème adaptation du Plan directeur cantonal dans le périmètre de l'agglomération yverdonnoise	22.03.2018
Convention de prestations avec la Commune de Valeyres-sous-Montagny – mise à disposition assistant de sécurité publique	28.03.2018

Actes signés par la Municipalité (suite)

Objet	Signé le
Convention avec M. Nicolas Schenk, restaurant des Quais – modalités de location et d'utilisation de la salle des Quais	09.04.2018
Convention de partenariat avec la Fondation de prévoyance Romande Energie – investissement, construction et mise à disposition d'un bâtiment multi-usages sur le territoire de la Commune de Grandson	27.04.2018
Contrat de gestion pour les forêts communales avec la Commune de Bullet pour le triage forestier de Bullet et le groupement forestier 7	02.05.2018
Convention avec les Chemins de fer fédéraux suisses CFF – accès routier au P+R sur le domaine CFF entre Les Tuileries et Grandson	07.06.2018
Contrat d'entretien avec Aquametro SA – logiciel relevé compteurs	18.06.2018
Convention avec M. Pascal Stäger, restaurant du Pécos – utilisation du DP communal (parcelle 334) pour l'exploitation d'une terrasse saisonnière	20.06.2018
Contrat de maintenance intégrale avec la société Hinni AG – prestations de services dans le domaine de l'entretien des hydrantes, ainsi que gestion des données d'hydrantes/vannes	07.08.2018
Convention avec M. Nicolas Schenk, restaurant des Quais – utilisation du DP communal (parcelle 307) pour l'exploitation d'une terrasse saisonnière	13.08.2018
Contrat de fourniture de chaleur et/ou de froid avec la société Romande Energie Services SA (CAD) – Colombaires 1 et 3, bâtiment de la voirie, collège de Borné-Nau, ancien et nouveau collèges, halle des sports	15.08.2018
Convention de prestations avec la Commune de Fontaines-sur-Grandson – mise à disposition assistant de sécurité publique	01.10.2018
Convention avec Swisscom (Suisse) SA – cession d'une cabine téléphonique Swisscom	09.10.2018
Convention avec l'Etat de Vaud – indemnités pour cession terrain, création du ruisseau des Echatelards	13.11.2018
Convention avec le Comité des Brandons de Grandson et environs – couverture financière	14.11.2018

Organigramme

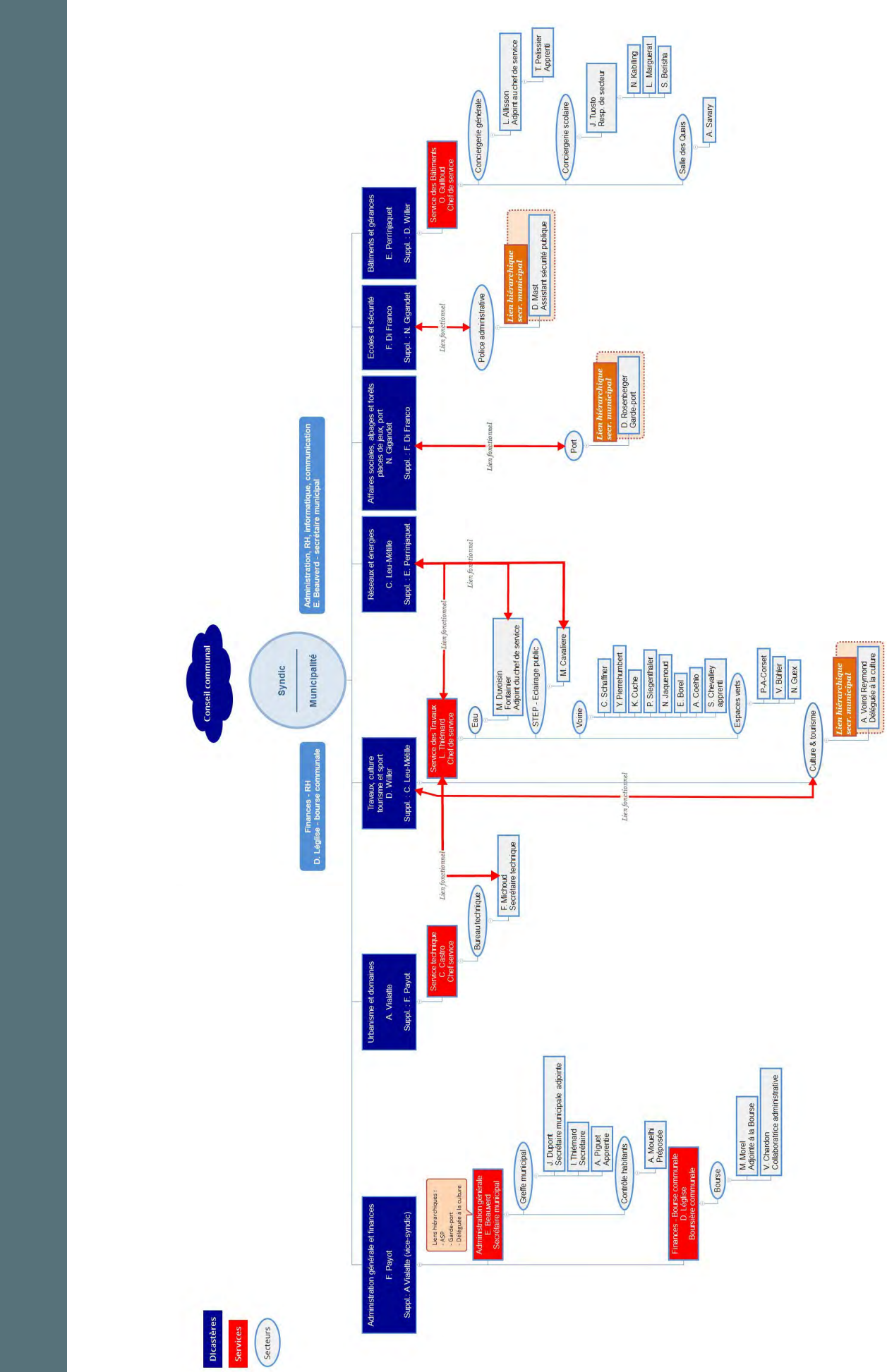

Activités de la Municipalité

En 2018, la Municipalité s'est réunie à 44 reprises et la durée moyenne des séances de Municipalité était de 3h00. Il est important de relever l'excellent taux de participation de 97.4 %.

Vacations

Le graphique suivant illustre la ventilation des heures effectuées par chaque membre de la Municipalité.

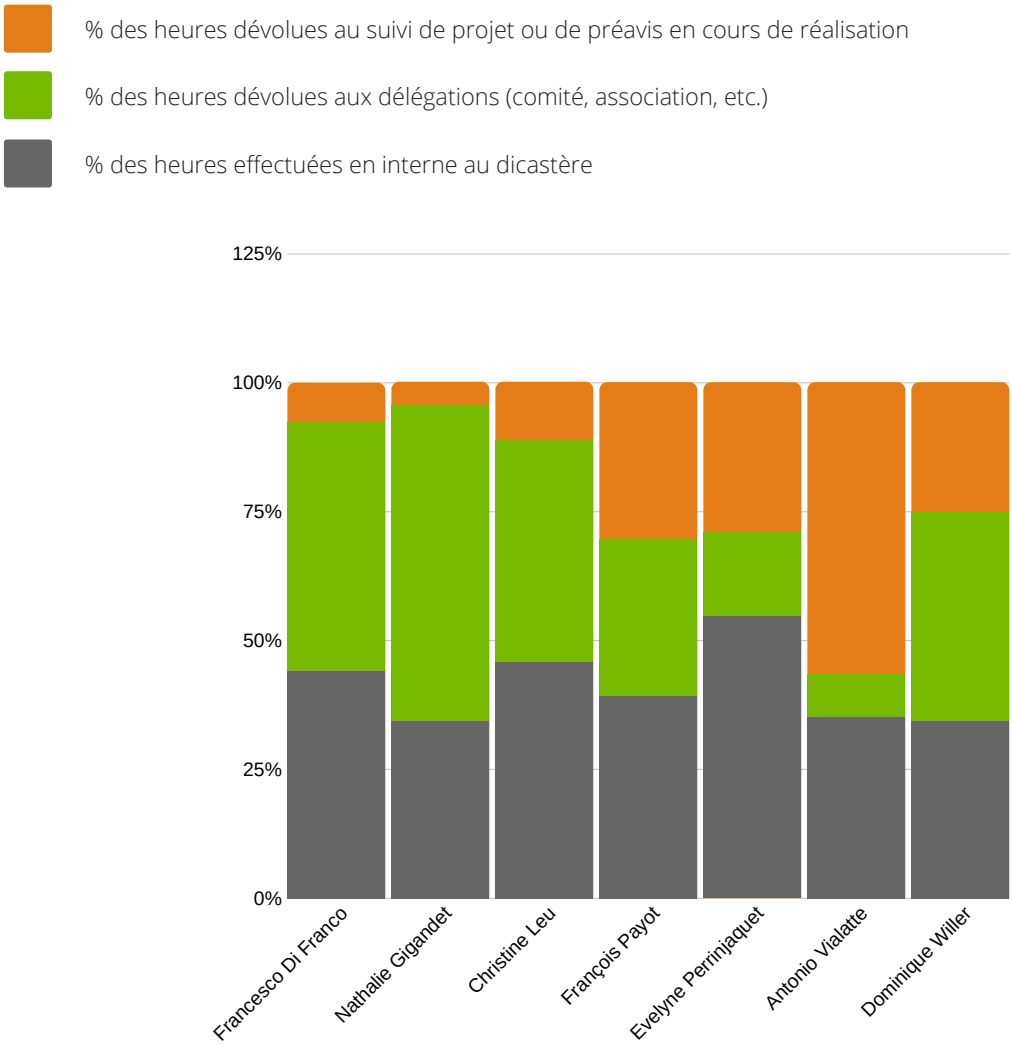

Toutes activités confondues, le taux de chaque municipal peut être illustré de la manière suivante pour les heures passées en séance de Municipalité ainsi qu'en vacations. Ce décompte ne prend pas en considération les activités comprises dans le défraiement annuel forfaitaire (rapport de gestion, comptes, prise de connaissance du courrier et des documentations, etc.).

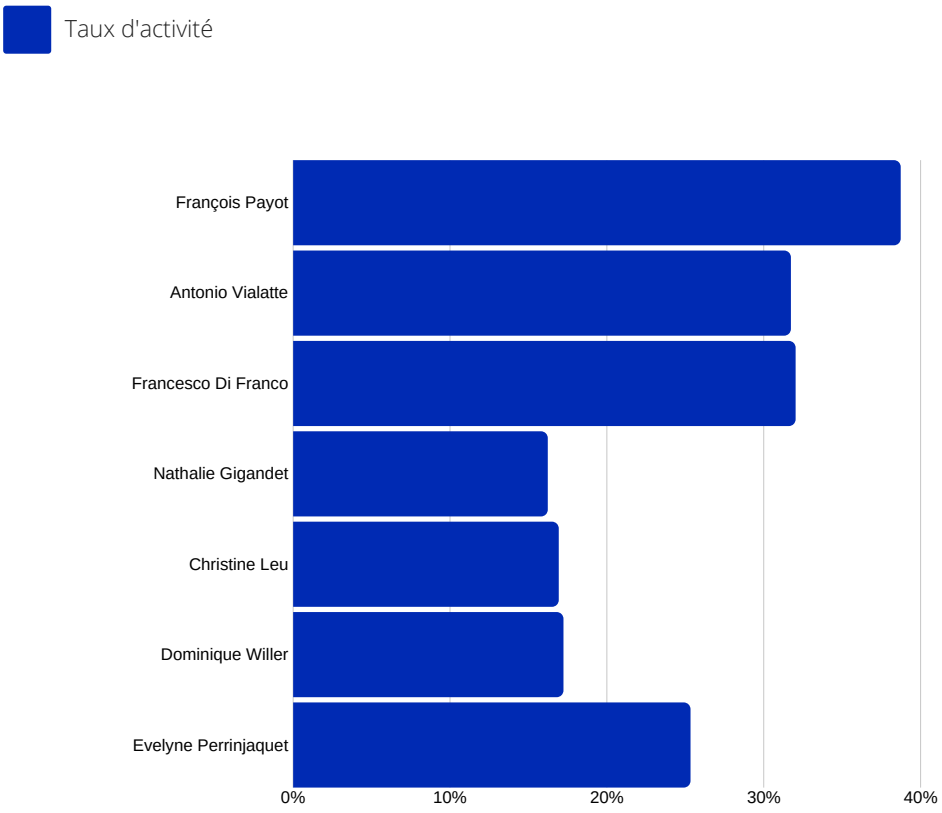

Autres

En date du 31 janvier 2018, la Municipalité a rencontré les chefs de service pour un moment de réflexion en commun et pour poser les bases organisationnelles de la collaboration.

La Municipalité s'est également réunie au vert le 23 mars 2018 durant tout un après-midi pour prendre du recul sur les projets d'importance et les défis futurs qui devront être relevés.

Administration générale et finances

Préambule municipal

L'année 2018 a vu la mise en place de la version finalisée du logiciel de gestion du temps de travail. Initiée et conduite par le secrétaire municipal comme responsable RH, une approche uniformisée de la procédure de gestion du temps a été instruite à tous les chefs de service qui en assument maintenant la responsabilité. Les décomptes permettent notamment de compenser les heures supplémentaires par récupération des heures en congé, mais également pour certains en salaire. Cette démarche a également favorisé la mise en évidence de certaines incohérences dans la répartition des tâches, ce qui a permis d'induire des changements d'organisation dans la définition des descriptions de fonction. Ce suivi garantit une égalité de traitement ainsi que le respect de la loi sur le travail.

Dans le cadre du Contrôle des habitants, une attention particulière a été portée sur le suivi des mutations. Le recoupement d'informations a mis en exergue la création d'un certain nombre de logements qui avaient été réalisés sur le territoire communal, sans annonce préalable au bureau technique. Les manquements observés ont été corrigés ou sont en voie de l'être. Ce résultat est le fruit d'une excellente collaboration interservices.

L'analyse des besoins et la recherche de solutions pragmatiques et évolutives en termes de communication ont occupé plusieurs personnes sous la houlette du secrétaire municipal. La diversité des publics-cibles et la recherche des meilleurs vecteurs de communication ont été prises en considération pour élaborer la nouvelle stratégie communale.

Le processus d'élaboration des entretiens de collaboration a été remanié. Les municipaux et responsables des services en charge de conduire les entretiens ont été pourvus d'une documentation complète et révisée.

Doté d'une nouvelle collaboratrice à plein temps, le Service des finances a pu terminer sa réorganisation. Malheureusement, en raison d'une longue absence maladie, certains projets ont dû être reportés. Il a surtout fallu recourir à l'emploi temporaire d'une force de travail externe pour assurer le suivi et la réalisation des tâches indispensables, tant pour la commune que pour les associations qui lui délèguent par mandat certains travaux. Malgré cela, le déploiement du nouveau programme des salaires a débuté. Il permettra d'automatiser et de réaliser plus efficacement toutes les obligations liées au processus des salaires. La boursière elle-même a dû effectuer des prestations supplémentaires qui ne lui ont pas totalement permis de mettre en place tous les projets prévus. En effet, le service a régulièrement été entravé dans son travail par des modifications de programmes informatiques et des bugs techniques. Plusieurs rencontres ont été nécessaires avec les différents fournisseurs pour les remettre à l'ordre face à la qualité de leurs prestations.

Des contacts réguliers avec l'ASIGE et la FAdEGE sont encore nécessaires pour mener à bien les tâches confiées et assurer à satisfaction les prestations attendues. Certaines adaptations restent encore indispensables pour que chaque partenaire puisse optimiser le suivi et le rendu comptable à fournir.

Effectif total du dicastère

Au 31 décembre 2018, le personnel du dicastère Administration générale et finances est composé de 8 personnes (7.6 ETP) :

Administration générale

- Un secrétaire municipal à 100%
- Une secrétaire municipale adjointe à 80%
- Une préposée au Contrôle des habitants à 80%
- Une secrétaire administrative à 100% (dont 20% attribués au soutien administratif du Service des bâtiments)
- Une apprentie de commerce à 100% (2 jours de cours / semaine)

Service des finances

- Une boursière communale à 100%
- Une adjointe à la bourse à 100%
- Une collaboratrice à 100%

Délégations et représentations municipales

COPIL AggloY - membre du Comité

L'AggloY a vu un net changement de politique s'opérer en 2018. Plusieurs projets très avancés dans la procédure se sont vu bloqués par la nouvelle attitude fédérale et cantonale en matière d'application des règles découlant de la LAT. Face aux refus cantonaux, le Comité de l'AggloY s'est vu forcé de proposer une révision de ses projets, en particulier ceux touchant à des périmètres en SDA. Hors affectations nouvelles, des projets retenus dans le programme AggloY avancent et obtiennent des soutiens financiers pour leur réalisation. Le taux actuel d'avancement des projets de 1ère génération (2007) n'est atteint qu'à hauteur de 27 à 28%, ce qui est nettement insuffisant par rapport à la majeure partie des projets d'agglomération sur le plan fédéral.

Fondation du Château - membre du Conseil

Le syndic est membre du Conseil de Fondation du Château. Celle-ci a adopté en 2018 de nouveaux statuts, ne conservant des anciens qu'un Conseil de Fondation dans lequel la Municipalité de Grandson a un siège attribué de droit. La Fondation alémanique SKKG (Stiftung für Kunst, Kultur und Geschichte) a enfin vu aboutir le procès qui l'opposait aux enfants de son fondateur, M. Bruno Stefanini. La décision rendue a permis aux enfants d'intégrer le Conseil de Fondation SKKG. Mme Bettina Stefanini est entrée au Conseil de Fondation du Château de Grandson au mois de juin 2018. Une toute nouvelle politique interne de la SKKG est en train d'apparaître, plaçant le château de Grandson au centre de ses objectifs de développement et d'accueil des collections dont elle est propriétaire. Actuellement, plus de 13 millions ont déjà été investis dans les rénovations. Le plan établi de la suite des travaux devrait voir ceux-ci aboutir avec la réouverture complète des espaces muséaux anciens et nouveaux d'ici 2025. Des étapes sont prévues, dont une en 2019. M Bruno Stefanini est décédé en fin d'année.

Association des Terroirs de la région de Grandson – membre du Comité

Cette association supervise la gestion de la Maison des Terroirs de la rue Haute et a pour buts la promotion touristique et les produits du terroir. Elle est également partenaire avec le tourisme régional dans le cadre de l'ADNV. La nouvelle directrice de la Maison des Terroirs a mis en place plusieurs projets, dont celui de l'éducation au goût et produits dans les classes scolaires. Des fonds ont été réunis pour lancer le projet sur deux ans. Une aide LADE et de la Loterie Romande a également été obtenue. Financièrement, l'association voit sa situation s'améliorer plus vite que le plan établi sur cinq ans, dès 2018, ne le prévoyait. Malgré cela, elle a encore dû recourir à des prêts pour assurer ses liquidités.

Syndicat AF de la Poissine - président du Comité de direction

Le projet de plan d'aménagement en est à l'ultime contrôle auprès des services cantonaux. Le syndicat a réuni toutes les signatures des propriétaires concernés par sa future affectation afin d'obtenir l'abandon de la facturation d'une taxe LAT selon les mesures transitoires prévues par la nouvelle loi cantonale en la matière. La Commission de classification a présenté à tous les propriétaires le projet du futur état foncier et les valeurs qu'elle a calculées pour chacun d'eux. Dès cette procédure terminée, la mise à l'enquête pourra être conduite. Par ses services, le Canton a affirmé son soutien au projet de classement en zone industrielle selon la fiche du PDCn acceptée par l'ARE. Néanmoins, un certain nombre d'exigences de cette dernière doit encore être complété pour en garantir l'entrée en vigueur après son adoption par le Conseil communal et le Canton.

Autres participations

Comité des Syndics du Jura-Nord vaudois, membre du Conseil de santé du Canton (pour l'UCV).

Conseils intercommunaux, assemblée générale, comme membre : AIERG – ACRG - ASIGE - ARAS - SDIS – STRID - RAdEGE – RSNB.

Caisse Intercommunale de Pension (CIP), délégué de l'employeur.

Réponses aux vœux, remarques et observations de la Commission de gestion sur le rapport 2017

Voeux

Vœu 4.1 : La Commission invite la Municipalité et plus spécifiquement Monsieur le Syndic à veiller à la bonne coordination et collaboration entre les différents dicastères (Observations 1.3, 2.4, 4.5, 5.3 et 7.4 de ce rapport).

Réponse : Il en est déjà ainsi, mais des améliorations sont toujours recherchées.

Vœu 4.2 : La COGES propose que les prochaines commissions de gestion utilisent ce rapport et la procédure des séances (dates, communication) de cette année comme canevas. De même, que le rapport de gestion produit par la Municipalité sera mis à disposition comme canevas pour les rapports des années à venir (pourrait être numérotés par points et moins lourd en Megaoctets). Cela facilitera les futures coordinations entre la COGES et la Municipalité.

Réponse : Manifestement ce vœu s'adresse principalement aux futures COGES. La présentation nouvelle du rapport sera faite directement dans sa version finalisée.

Vœu 4.3 : La COGES propose à la Municipalité de mettre à disposition des habitants une boîte à suggestions.

Réponse : En tout temps, la boîte à lettres communale est atteignable par la population. Dans le cadre de l'étude des moyens de communication, diverses propositions seront faites pour aller dans ce sens.

Vœu 4.4 : La COGES demande à la Municipalité d'être davantage transparente sur le montage financier des projets d'envergure (à définir) – selon le plan comptable.

Réponse : Chaque préavis contient un chapitre donnant les incidences sur le budget de fonctionnement et sur celui des investissements lorsque des charges financières en résultent. Dans tous les cas, lors de l'examen par les commissions ad 'hoc ou des finances ces éléments peuvent être complétés.

Observations

Observation 4.5 : Au vu des informations fournies par la municipale déléguée, la COGES constate que le dicastère des Bâtiments et gérances n'est pas souvent soutenu lors de travaux effectués en collaboration avec d'autres services concernés et souhaite qu'un effort de collaboration soit fait dans ce sens par l'ensemble de la Municipalité.

Réponse : La Municipalité s'étonne de ce propos, si celui-ci est avéré. Tous les services et en particulier celui des bâtiments - qui a un chef de service depuis peu pour le conduire - collaborent entre eux. Des rencontres entre la Municipalité et les chefs de service ont encore récemment renforcé et précisé les modalités de la collaboration. Celles-ci sont inclues dans les procédures SCI.

Observation 4.6 : La COGES demande que les préavis municipaux soient distribués aux commissions 4 semaines avant la date du Conseil, en cas de difficulté à tenir le délai au minimum 3 semaines avant, afin de pouvoir effectuer une étude approfondie et rédiger un rapport de qualité.

Réponse : La Municipalité s'efforce de le faire. Une planification du travail interne a été établie dans ce sens. Proposition de la Municipalité : une modification du règlement du Conseil communal pourrait améliorer cette planification en nommant sur présentation du préavis municipal les commissions par le bureau.

Remarques

Remarque 4.7 : La COGES remercie toute l'équipe de l'administration générale et des finances pour son travail et sa collaboration, il semble régner une bonne ambiance au secrétariat et cela est réjouissant.

Remarque 4.8 : La COGES salue le travail de mise en conformité des contrats et des procédures internes établies par le chef de service RH et son équipe.

Remarque 4.9 : La COGES se réjouit de l'étude menée pour consolider la stratégie de communication, elle souhaite que ce nouvel outil offre une information sur les projets en cours (plans de quartier, mobilité, actions municipales, etc.) en plus des liens avec les différents partenaires touristiques et culturels. Elle demande que le bulletin d'informations communales inclue les différentes manifestations.

Administration générale

Missions et prestations

Missions :

- Accompagner administrativement la Municipalité dans le mandat qui lui a été confié par la population
- Valoriser l'action de la Municipalité et des services communaux
- Garantir l'archivage et la conservation du patrimoine papier et historique
- Assurer la réception centrale de l'administration communale
- Garantir les prestations du Contrôle des habitants
- Initier et coordonner le développement des infrastructures informatiques
- Structurer et organiser les actions de communication internes et externes
- Gérer les ressources humaines

Prestations :

- Organiser et planifier les séances de Municipalité
- Retranscrire les décisions de la Municipalité dans les procès-verbaux et en garantir le suivi
- Préparer les préavis municipaux et le suivi de l'application des décisions du Conseil communal
- Organiser les manifestations protocolaires
- Apporter un appui administratif aux services communaux
- Traiter les demandes de naturalisation
- Traiter les arrivées, les déménagements au sein de la commune et les départs des habitants de nationalité suisse et étrangère
- Organiser les votations et les élections jusqu'à la veille de l'échéance électorale
- Gérer les locations des salles communales

Points marquants en 2018

- Mise en production du logiciel de gestion du temps de travail Tipee
- Déploiement interne d'un serveur mails Exchange
- Révision du processus "Entretien de collaboration"
- Développement d'une stratégie de communication
- Réorganisation de la téléphonie mobile et préparation du passage à la technologie IP
- Entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la nationalité au 1er janvier 2018

Synthèse des activités

Archivage communal

Le 1er mars 2018, l'archiviste cantonal chargé des relations avec les communes a réalisé une visite des locaux de l'Hôtel de Ville, à la demande du greffe municipal, pour effectuer un état des lieux actuels et transmettre des conseils sur la gestion des archives, notamment le traitement de l'arriéré.

La synthèse de ses observations mentionnait qu'un premier tri pouvait être effectué en interne. Ce travail a débuté dans le courant de l'année 2018. Par contre, le traitement d'un arriéré d'archivage étant une tâche complexe, il nécessitera l'aide d'un mandataire externe.

Différentes propositions ont également été faites concernant la sécurisation des locaux et notamment le remplacement des quelques étagères en bois par des étagères métalliques, dans la cave des archives intermédiaires, afin d'éviter des dégâts sur les documents entreposés en cas d'inondation.

Quant aux archives historiques conservées dans le local sécurisé et climatisé, elles occupent maintenant tout l'espace à disposition et il conviendra d'aménager un second local entièrement dévolu à ce type d'entreposage.

Informatique

Les efforts consentis à l'amélioration des infrastructures informatiques communales se sont poursuivis en 2018. Le Service des travaux ainsi que la capitainerie ont pu bénéficier d'une mise à jour ou, selon la nécessité, d'un renouvellement du matériel informatique. Ces deux sites externes ont également été connectés au serveur de l'Administration communale, permettant ainsi une meilleure collaboration, un partage des informations ainsi qu'un degré de sécurité accru du stockage des données. Par la même occasion, l'extension du réseau WiFi public et privé a été réalisée.

Durant l'année écoulée, la salle des Quais a également été interconnectée au réseau de fibre optique et cinq nouvelles bornes WiFi ont été mises en service dans la salle principale, la galerie et la salle des sociétés. En effet, la démultiplication des moyens de connexion utilisés par les locataires sollicitait trop fortement le réseau, que ce soit en termes de connexions simultanées ou de débit. Ces nouvelles infrastructures permettent de répondre positivement aux demandes des utilisateurs.

En fin d'année, le serveur de messagerie électronique Exchange qui était jusqu'alors externalisé et géré par la société OFISA, a été rapatrié sur un serveur de l'Office informatique d'Yverdon-les-Bains, spécialement dédié à notre Commune. La migration des 30 boîtes mails a pu être réalisée sur deux jours, sans contraintes majeures pour les utilisateurs. Si ce changement a bien permis de gagner en autonomie et en flexibilité, il a également été le déclencheur d'économies substantielles sur le long terme. En effet, le coût unique de mise en place du serveur est inférieur au montant facturé annuellement par notre ancien prestataire de services.

Moyennant une contrepartie financière, la FAdEGE continue de bénéficier, d'une manière totalement indépendante, des prestations et des développements informatiques initiés par la Commune de Grandson.

Téléphonie

Dans le courant du mois d'avril, la téléphonie mobile a également fait l'objet d'une réorganisation. D'une part, tous les abonnements ont pu être intégrés dans le giron du compte Swisscom de la Ville d'Yverdon, ce qui a permis de réaliser des économies d'échelle. D'autre part, le parc d'appareils arrivant en fin de cycle de vie, il a pu être renouvelé de manière à fournir un accès mail à l'ensemble des collaborateurs du Service des bâtiments et autoriser le timbrage mobile du personnel itinérant.

La société Swisscom ayant annoncé pour 2019 la fin de la téléphonie analogique, la Commune a préparé activement son passage à la téléphonie IP. Elle a fait l'acquisition de 30 nouveaux numéros, permettant ainsi d'offrir une ligne fixe à chaque utilisateur, tout en gardant une certaine marge d'évolution. Afin de répondre au plus près aux attentes de notre « clientèle », le paramétrage de cette nouvelle interface devrait optimiser la prise en charge des appels entrants. Les tests menés sur 2018 permettront un déploiement dans le premier trimestre 2019.

Ressources humaines

Après validation de la mise à jour du formulaire « description de fonction » par la Municipalité, la rédaction de ces dernières s'est poursuivie jusqu'en fin d'année. Au 31 décembre 2018, chaque collaborateur disposait d'une description de fonction mais elles devront encore être finalisées dans le courant de l'année 2019.

Le formulaire « Entretien de collaboration » et son guide d'utilisation ont également été retravaillés de manière à pouvoir préparer au mieux ce moment d'échange privilégié. Entre les mois de septembre et novembre, la totalité du personnel communal, soit une trentaine de personnes, a pu s'entretenir avec son supérieur hiérarchique. Pour cette première édition, le secrétaire municipal a accompagné chaque municipal ainsi que les chefs de service dans la réalisation de cet exercice. Une synthèse des tendances générales sera présentée à la Municipalité dans le premier semestre 2019, les besoins ou demandes de formation seront également pris en considération.

Deux nouvelles directives internes sont entrées en vigueur le 18 juin 2018. Il s'agit de la directive sur l'utilisation des téléphones portables, qui définit notamment les règles d'attribution et d'utilisation d'un téléphone professionnel ainsi que les règles d'utilisation du téléphone privé durant les heures de travail. La directive sur l'utilisation du matériel, des machines, véhicules et locaux communaux vise quant à elle à rappeler les obligations et devoirs de chacun et fixe les attentes de la Commune en termes d'entretien et de respect du matériel.

Stratégie de communication

En fin d'année 2017, le secrétaire municipal et la déléguée culturelle avaient établi un cahier des charges et lancé un appel d'offres pour définir la nouvelle stratégie de communication communale. L'agence de communication NOW* ayant remporté l'adjudication de ce mandat, les principaux axes de développement avaient alors pu être validés en 2018 par le comité de pilotage puis par la Municipalité.

La refonte totale du site Internet ayant été identifiée comme priorité numéro une, les efforts ont été concentrés sur la définition de sa structure, de son contenu et sur la création d'une nouvelle identité visuelle communale. Les moyens de communication 2.0 ainsi que la communication papier feront l'objet d'étapes ultérieures. Tout au long du processus, la volonté d'offrir la possibilité aux sociétés locales d'accroitre leur visibilité a été prise en considération.

Naturalisations

Nouvelle loi sur le droit de cité vaudois (LDCV) entrée en vigueur au 1er janvier 2018

La nouvelle loi sur le droit de cité vaudois (LDCV) est entrée en vigueur le 1er janvier 2018, abrogeant la loi du 29 septembre 1952 sur la nationalité (LN). Cette loi concerne les naturalisations dites ordinaires et définit la procédure à appliquer ainsi que les conditions pour les candidats. Les rôles des différentes autorités concernées (communes, Canton, Confédération) ainsi que les délais de traitement à chaque étape y sont clairement définis : "La durée totale de la procédure de naturalisation depuis le dépôt de la demande auprès du Service des naturalisations jusqu'au moment de la décision municipale ne doit pas dépasser 18 mois". Les dossiers sont obligatoirement vérifiés par le Secteur des naturalisations avant le début de la phase communale. Dès lors, seuls des candidats répondant aux critères fixés par la loi peuvent entamer la procédure.

Le nouveau droit est applicable à toute demande déposée dès le 1er janvier 2018. Celles déposées avant cette date sont encore traitées selon l'ancien droit. Un grand nombre de demandes ont été déposées avant l'entrée en vigueur des nouvelles conditions, ce qui a engendré une hausse significative des dossiers traités par l'administration. La Municipalité a ainsi dû auditionner une dizaine de candidats durant le premier semestre 2018.

Durant l'année 2018, les communes ont été sollicitées pour la mise en œuvre de cette nouvelle loi. La préposée au Contrôle des habitants ainsi que l'ASP ont participé aux différentes formations cantonales, à la mise à jour des connaissances, à l'actualisation des documents, à la désignation de l'autorité d'enquête ainsi qu'à l'élaboration du test de connaissances élémentaires. Pour ce dernier, 32 questions locales portant sur la géographie, l'histoire et la politique ont dû être élaborées. La Municipalité a également dû fixer et valider les émoluments communaux à percevoir pour les demandes de naturalisations ordinaires.

Le traitement des demandes de naturalisation a ainsi dû être adapté au droit appliqué, ce qui a nécessité une grande flexibilité de la part de l'administration communale.

Réalisations diverses

Pour réaliser la carte de vœux de fin d'année, la déléguée culturelle a collaboré avec le secrétaire municipal et a fourni des informations historiques à l'artiste mandatée, Mme Marion Jiranek. Cette dernière a réalisé un splendide travail, qui plus est dans un temps record, qui sera également utilisé pour les cadeaux destinés aux nonagénaires.

Le rafraichissement de la salle de Municipalité s'est poursuivi avec le renouvellement de son mobilier. La création sur mesure d'une magnifique table en chêne et en pierre conçue et construite par la société « La fibre du bois » établie à Pomy a fait l'objet d'un appel d'offres régional. En collaboration avec le Service des bâtiments, des travaux de peinture ainsi que le ponçage et la vitrification du parquet ont été réalisés.

Durant toute l'année, le greffe municipal s'est efforcé d'apporter son soutien au bon fonctionnement des autres services. Un support administratif permanent a notamment été mis en place pour le Service des bâtiments ainsi que pour la gestion du port. La secrétaire municipale adjointe a également participé à la formation de la nouvelle secrétaire technique.

Service des finances

Missions et prestations

Missions :

- Elaboration et suivi du budget
- Tenue de la comptabilité générale
- Facturation des prestations et des taxes communales
- Gestion des débiteurs
- Gestion des salaires et établissement des décomptes
- Gestion des créanciers et fournisseurs
- Gestion des abonnements d'eau
- Etablissement des comptes communaux
- Gestion de la trésorerie et des emprunts
- Comptabilité des investissements et suivi des préavis

Prestations :

- Coordonner l'élaboration des projets de budget en collaboration avec les services
- Facturation des différentes taxes communales (déchets, eau, épuration, taxes de séjour, etc.)
- Contrôle et suivi de la comptabilité communale
- Suivi des impôts communaux
- Suivi des débiteurs, des rappels, des recours et du contentieux
- Suivi des loyers des bâtiments communaux, établissement des décomptes de chauffage
- Assurer une trésorerie suffisante par le biais du suivi des liquidités et la gestion des emprunts
- Elaboration des préavis financiers et des parties financières des propositions municipales et également celles des préavis générant une dépense
- Conseiller les services en matière de comptabilité et de finances
- Elaboration de plans financiers et d'investissements nécessaires à la gestion de la commune
- Tenue de comptabilités intercommunales

Points marquants en 2018

- Début d'activité au 1er mars d'une nouvelle collaboratrice à 100% suite à la réorganisation du service
- Mise en place du nouveau logiciel de salaires
- Nouveau mandat d'établissement des salaires pour la FAdEGE depuis le 1er mars
- Absence pour maladie d'une collaboratrice, à 100% du 11 juin au 18 novembre et à 50% depuis le 19 novembre 2018
- Entrée en vigueur du nouveau règlement de la distribution de l'eau

Synthèse des activités

Organisation du service

Engagement au 1er mars d'une nouvelle collaboratrice, Mme Virginie Chardon, titulaire d'un CFC d'employée de commerce et d'un brevet fédéral de spécialiste en ressources humaines. Elle avait déjà travaillé au sein de l'administration communale de 2008 à 2013. De 2014 à février 2018, elle était adjointe administrative au sein de la FAdEGE.

Suite à son arrivée, les tâches du service ont pu être réorganisées. Mme Chardon s'est vu attribuer les salaires, les créanciers et les mandats extérieurs (ASIGE, FAdEGE et RAdEGE). L'adjointe à la bourse s'occupe de la facturation, des débiteurs et de la TVA. La boursière est quant à elle en charge des budgets, des bouclements, du suivi des investissements et de la gestion des emprunts.

Une collaboratrice a rencontré des problèmes de santé et a été absente pour cause de maladie du 11 juin au 18 novembre 2018 à 100%. Depuis le 19 novembre 2018, elle a repris son activité à 50%. Pour pallier en partie cette absence, un mandat a dû être confié à un prestataire externe (fiduciaire).
Cette société s'est occupée de la saisie des créanciers et du mandat de comptabilité de l'ASIGE, elle a travaillé entre 30 et 50 heures par mois en fonction de ses disponibilités. Les deux collaboratrices du service ont également dû récupérer certaines tâches, notamment les salaires et les paiements. Cette situation a généré une surcharge importante de travail et des difficultés à tenir certains délais.

La nouvelle organisation sera vraisemblablement finalisée dans le courant du premier semestre 2019.

Formation

Le service a suivi les formations suivantes :

- 12.01.18 : Cours UCV : Introduction au MCH2 (Modèle de compte harmonisé 2)
- 29.05.18 : Cours CVI (Chambre vaudoise immobilière) : Etablissement du décompte de chauffage, eau chaude et frais accessoires
- 30.08.18 : Cours UCV : préparation du budget et séminaire ADNV « Comment préparer le budget 2019 dans un contexte financier en changement ? »
- 27.09.18 : Cours UCV : Comptes des investissements

Logiciel de gestion des salaires

Après avoir comparé différentes solutions présentes sur le marché, la société Ofisa et son logiciel « Abacus salaires » ont été retenus pour la gestion des salaires. Ce programme prend en charge les nouvelles normes Swissdec et permet d'automatiser un certain nombre de tâches. La mise en place d'une interface avec notre logiciel comptable actuel permet d'importer les écritures des salaires.

Au terme d'une période de paramétrage du logiciel, les salaires ont pu être effectués à partir du mois de mai. Ce nouvel outil a permis de mettre en place, entre autres, la ventilation des charges salariales sur les différents secteurs, l'envoi automatique des fiches de salaire mensuelles ou encore l'établissement du budget des salaires 2019.

Nouveau règlement de la distribution de l'eau

Suite à l'entrée en vigueur du nouveau règlement, le service s'est penché sur la mise en place du changement nécessaire à la prochaine facturation. Il s'agit principalement de l'art. 6 qui concerne la taxe d'abonnement annuel :

Art. 6
[1] La taxe d'abonnement annuelle est calculée par unité locative.
[2] Par unité locative, on entend tout ensemble de locaux formant une unité d'habitation indépendante (avec cuisine, salle d'eau, wc et une ou plusieurs pièces). Pour les autres cas, notamment les locaux commerciaux, industriels ou d'utilité publique, une unité locative est comptabilisée pour chaque tranche de 250 m^3 d'eau consommée.
[3] Le taux de la taxe d'abonnement annuelle s'élève au maximum à CHF 350.- par unité locative.

Pour cette nouvelle facturation, une saisie manuelle des données relatives aux unités locatives est nécessaire. La mise à jour de ces données devra aussi se faire manuellement.

Suivi des débiteurs

Un important travail de suivi des débiteurs a été mis en place :

- Rappels mensuels effectués
- Données transmises régulièrement à la société de recouvrement
- Interventions auprès du support juridique pour certains cas litigieux
- Traitement rapide des différentes demandes de clients

Concernant les locataires de la Commune, un suivi mensuel des loyers a été mis en place et une mise à jour régulière est effectuée. Les retards de paiement sont systématiquement annoncés à la municipale en charge des bâtiments.
Suite à une formation suivie en 2018, les tableaux de répartition des principaux décomptes de chauffage ont été entièrement revus afin d'utiliser les nouvelles normes en la matière.

Pour les facturations spéciales, telles que les droits de superficie, les locations de parcelles et de jardin, les émoluments de surveillance et l'impôt foncier, un contrôle approfondi est réalisé avant l'envoi des différentes factures.

Un suivi interservices, avec le contrôle des habitants, a été mis en place pour la facturation annuelle de l'impôt sur les chiens.

Gestion des compteurs d'eau

Toutes les données des nouveaux compteurs d'eau installés dans la commune ont été introduites dans le module des services industriels du logiciel de gestion communale. Ces compteurs sont équipés d'un module radio et permettent la récolte automatique des index de consommation via une tablette.
Une partie de la facturation de l'eau est saisie manuellement, car tous les compteurs ne sont pas encore munis de module radio. L'ensemble des factures est vérifié avant envoi afin de déceler d'éventuelles anomalies ou fuites d'eau. Des factures rétroactives ont également été éditées suite à la découverte, par le service technique, d'anciens compteurs. Les mises à jour des changements de propriétaires sont également réalisées manuellement.

Mandats externes :

Fondation d'Accueil des Enfants de Grandson et Environs (FAdEGE)

Suite au départ de Mme Chardon qui a rejoint l'équipe du Service des finances au 1er mars 2018, ce dernier s'est vu confier la gestion des salaires de la fondation depuis cette date. Cette entité compte 90 collaborateurs dont un tiers est rémunéré à l'heure, ce qui représente une charge de travail conséquente. En collaboration avec la nouvelle directrice, le service a élaboré un nouveau plan comptable en lien avec les ouvertures des nouvelles structures et les espaces repas. Le plan comptable est passé de cinq à treize secteurs d'activités avec, pour chacun, ses propres comptes de charges et de revenus.

ASIGE

Suite au départ des anciens collaborateurs en charge du secrétariat et de la comptabilité, une nouvelle organisation a pu être mise en place pour certains travaux spécifiques. Tous les collaborateurs de l'ASIGE sont maintenant introduits dans le nouveau logiciel de salaires, ceci afin d'assurer une comptabilisation correcte des salaires et charges sociales des différents secteurs (primaire, secondaire). Une procédure pour les factures fournisseurs a été mise en place pour le contrôle, le suivi budgétaire et le paiement.

Urbanisme et domaines

Préambule municipal

Le vœu émis dans le rapport de gestion 2017 s'est réalisé puisqu'au mois de janvier 2018, le Plan Directeur Cantonal (PDCn) est entré en vigueur et en septembre 2018, il en a été de même pour la Loi sur l'Aménagement du Territoire et les Constructions (LATC). Cela permet désormais de travailler et avancer dans un cadre législatif stabilisé. Toutefois, l'application de la LATC dans le cadre du PDCn n'en est qu'à ses balbutiements et l'on voit déjà poindre les difficultés de sa mise en œuvre ainsi que les interprétations qu'en font le Service du Développement Territorial (SDT) et les tribunaux.

Dans l'agglomération (AggloY), le SDT a refusé l'adoption, par le Conseil d'Etat, du plan de quartier « Longemalle » à Pomy. La Cour de droit administratif et public (CDAP) a quant à elle statué négativement sur deux cas pourtant soutenus par le Canton. Sur la Commune d'Orzens, une révision de PGA dans le but de créer une zone d'utilité publique et une zone artisanale a été retoquée et le projet des Cornettes sur la Commune de Rennaz pour la création d'une zone à bâtir a connu le même sort. Tous ces projets pourtant compensaient les emprises sur les surfaces d'assolement (SDA). La Municipalité a continué durant cette année à faire progresser les projets communaux en espérant finaliser l'un ou l'autre des plans d'affectation, la dernière approbation d'un plan de quartier étant celle de Bellerive en 2016.

Effectif total du dicastère

Au 31 décembre 2018, le personnel du dicastère de l'Urbanisme et des domaines est composé de 2 personnes (1.95 ETP) :

- Un chef de service à 95%
- Une secrétaire technique à 100% (dont 20% attribués au soutien administratif du Service des travaux)

Délégations et représentations municipales

Syndicat AF de la Poissine - Membre du CODIR

Syndicat d'entretien et d'exploitation des installations d'arrosage

Représentant de la commune de Grandson, propriétaire foncier, à l'Assemblée générale.

Entreprise de correction fluviale (ECF) La Brinaz - Membre du CODIR

Agglomération yverdonnoise AggloY - Membre de la COMIN et suppléant au COPIL.

Commission des constructions et de salubrité - Président

Travys SA

Représentant de la Commune de Grandson à l'Assemblée générale.

Groupement forestier

Représentant de la Commune de Grandson, propriétaire foncier, à l'Assemblée générale.

SDIS Régional du Nord Vaudois - Suppléant au Conseil intercommunal

Cave des viticulteurs de Bonvillars (CVB)

Représentant de la Commune de Grandson à l'Assemblée générale.

Réponses aux vœux, remarques et observations de la Commission de gestion sur le rapport 2017

Voeux

Vœu 1.1 : La COGES souhaite que la Municipalité fournisse une analyse plus précise du taux d'occupation du RIBT pour les autres communes et étudie de manière plus approfondie les possibilités pour étendre ce service.

Réponse : Les prestations fournies par le RIBT sont facturées au communes conventionnées sur la base d'un montant socle et des heures nécessaires au traitement des dossiers. Cela donne la base du taux de travail du RIBT. La fluctuation du pourcentage est due aux conseils dispensés aux communes dans le cadre du montant socle. La facturation de dossiers spécifiques est faite quant à elle en fonction des heures effectivement consacrées. La Municipalité ne tient pas à étendre ce service. Pour rappel un périmètre est dévolu à notre commune dans le cadre du RIBT et toutes les communes ne sont pas encore conventionnées.

Vœu 1.2 : La COGES souhaite que la Municipalité réfléchisse à la manière de réagir en cas d'imposition des règles strictes par le Canton, ce qui ralentit les processus de réalisation des projets et a un impact sur les entreprises qui veulent investir à Grandson.

Réponse : la Municipalité agit dans les possibilités données par le cadre légal et les réglementations de rang supérieur.

Observations

Observation 1.3 : La COGES encourage la Municipalité à développer une meilleure stratégie de communication et de consultation auprès des habitants sur les démarches et procédures en cours concernant les plans de quartier prévus. Une meilleure compréhension et donc acceptation des projets en résulteraient.

Réponse : La Municipalité a pris les devants en 2018 en instaurant une étude, notamment par la démarche participative menée conjointement avec l'HEIG-VD. Le développement du projet de communication communale abordera également cet aspect.

Service Urbanisme et domaines

Urbanisme / police des constructions

Missions et prestations

Missions

- Aménagement du territoire et urbanisme communal
- Police des constructions
- Système d'information du territoire (SIT)

Prestations

- Planifier, coordonner et mettre en œuvre les mesures d'utilisation du sol
- Coordination avec le bureau d'agglomération yverdonnoise (AggloY)
- Gestion des demandes de permis de construire, contrôle et hygiène des constructions
- Relation avec les bureaux d'ingénieurs, architectes, services cantonaux et propriétaires privés
- Aide aux communes membres du RIBT (Réseau intercommunal de bureaux techniques)
- Gestion et mise à disposition des données communales via le géoportail

Points marquants en 2018

- Mise en application du plan directeur cantonal (PDCn4), entré en vigueur le 31.01.2018, de la loi et du règlement sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATC et RLATC), révisés au 01.09.2018 sur les mesures d'utilisation du sol
- Mise à l'enquête publique du PPA « Vieille Ville »
- Mise à l'enquête publique du PAC 361 « Les Echatelards » et du permis de construire
- Mise à l'enquête publique du bâtiment multi-usages sur la parcelle communale à Borné-Nau
- Mise à l'enquête publique de la porte d'entrée de la localité
- Mise en consultation de l'étude de faisabilité AT-AF « Coteau Derrière-les-Remparts »
- Démarche consultative sur le développement du territoire communal
- Début du chantier de la route collectrice et du centre sportif à Borné-Nau
- Début du chantier du centre de formation au Repuis
- Changement de technologie du géoportail (https://mapnv.ch)

Synthèse des activités

Mesures d'utilisation du sol

PPA « Fiez-Pittet »

Suite aux rencontres avec les opposants, des réponses et concessions ont été apportées. Trois opposants sur neuf ont retiré leur opposition. Afin de compléter le dossier, la Municipalité a validé, en octobre 2018, la charte de qualité paysagère des aménagements extérieurs et critères architecturaux.
Suite à l'adoption du Plan Directeur Cantonal et au durcissement du Canton quant à son application, le dossier est dans l'attente de la priorisation des mesures d'utilisation du sol au niveau de l'agglomération yverdonnoise (AggloY).

PPA « Coteau Derrière-les-Remparts »

L'étude de faisabilité a été mise en consultation du 3 septembre au 3 octobre 2018 et une séance d'information a été organisée. 41 remarques ou commentaires nous sont parvenus. Le dossier finalisé sera envoyé, début 2019, au Service du Développement Territorial. La suite du dossier sera l'élaboration du plan d'affectation, une fois la stratégie municipale arrêtée, le but étant toujours d'y implanter le futur parking souterrain permettant in fine la réalisation de la place du Château.

PPA « Vieille Ville »

La mise à l'enquête a eu lieu du 28 août au 27 septembre 2018 et une séance publique a été organisée à la salle des Quais. Trois oppositions et une remarque nous sont parvenues. Les opposants ont été rencontrés fin décembre. Le préavis pour l'adoption de ce plan d'affectation sera rédigé dans le premier semestre 2019.

PAC « Les Echatelards »

Ce projet de plan d'affectation cantonal est à l'étude depuis quelques années. Il a été porté à la connaissance de la Municipalité et du Conseil communal en 2016. Le projet est arrivé à maturité, suite aux études menées par le porteur du projet, les services cantonaux et le groupe de suivi, composé de différentes associations, de membres des municipalités et des conseils communaux de Champagne et Grandson.

La mise à l'enquête a eu lieu du 17 novembre au 23 décembre 2018. Une séance de présentation a eu lieu à la salle des Quais, avant la mise à l'enquête publique et une séance pour répondre aux questions pendant le délai de la procédure. Le projet a suscité un nombre important de consultations et une salle a dû être mise à disposition au pied levé. La Commune de Grandson n'est que la dépositaire du dossier en tant que commune territoriale et récipiendaire des oppositions, toute la procédure étant de compétence cantonale.

Sept cent huit oppositions ont été déposées au greffe, celles-ci ont été remises au Canton qui se charge de leur traitement.

PPA « Bas Grandsonnet »

Le dossier remanié suite à l'examen préalable a été envoyé au Service du Développement Territorial à fin décembre 2018 pour examen complémentaire.

La Municipalité avec ses partenaires privés a étendu sa réflexion sur le carrefour rue Basse – chemin du Grandsonnet. Le propriétaire du bâtiment, accolé à l'ancien couvent des Cordeliers à l'angle de ce carrefour, a été approché pour un achat de sa parcelle. Son entrée en matière entrevoit la démolition du bâtiment qui amènerait une amélioration notoire de l'accessibilité du carrefour. Deux études ont été menées, l'une architecturale avec la prise en compte de la démolition du bâtiment, et l'autre pour le réaménagement du carrefour; elles seront utiles pour la réflexion définitive du plan d'affectation.

PPA « Bellevue – Borné-Nau »

Suite à la réception de la synthèse de l'examen complémentaire de la part du Service du Développement Territorial, il convient impérativement de prioriser les projets des mesures d'utilisation du sol au niveau de l'agglomération yverdonnoise (AggloY) et de revoir le périmètre du PPA.

PPA « Poissine »

Le périmètre du PPA a été réduit à 7,8 hectares d'extension de la zone à bâtir, suite à l'examen du Service du Développement Territorial et du Service de la promotion économique et de l'innovation, pour une approbation par la Confédération dans le cadre du Plan directeur cantonal (PDCn). Le dossier a été soumis au Canton pour l'ultime contrôle en octobre 2018.

De son côté, la commission de classification a pu commencer son travail d'évaluation pour proposer un nouvel état foncier. Le dossier des travaux collectifs a également avancé pour permettre une mise à l'enquête simultanée de tous ces dossiers en 2019.

Démarche consultative sur le développement du territoire communal

L'HEIG-VD a mené une démarche consultative sous forme d'un questionnaire en ligne et in situ entre le 16 avril et le 14 mai 2018. Elle a recueilli 586 réponses valides. Des séances d'information et de restitution ont été organisées. Le résultat de cette enquête est disponible sur le site internet de la commune.

Il servira comme outil de pilotage de la Municipalité dans sa politique d'aménagement du territoire.

PGA

Avec la consolidation du cadre législatif par l'entrée en vigueur courant 2018 du Plan Directeur Cantonal et de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions, le mandataire de la Commune a pu travailler à l'avancement du Plan d'affection (PA) nouvelle appellation qui remplace le Plan général d'affectation (PGA). Celui-ci a travaillé sur la stratégie d'aménagement et sur le bilan des réserves à bâtir.

Plusieurs avant-projets de construction ont été présentés dans la zone hors périmètre compact, celle-ci est surdimensionnée. Un dézonage de la zone à bâtir devra intervenir lors de la révision du PGA. Afin de ne prétériter aucun propriétaire, une zone réservée a été étudiée, celle-ci aura lieu sur le hameau de Corcelettes. Les propriétaires des parcelles touchées seront informés de la procédure. Le dossier sera envoyé début 2019 au SDT pour l'examen préliminaire et la mise à l'enquête devra suivre au printemps.

Coordination de la mise en œuvre des projets de mobilité et d'urbanisation de l'agglomération yverdonnoise (AggloY)

MD place du Château – Borné-Nau

En avril 2018, la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) a transmis son préavis positif avec modifications. Une étude complémentaire a été validée afin de finaliser ce dossier pour un envoi à l'ultime contrôle au printemps 2019 suivi de la mise à l'enquête du projet.

Accès nord

L'année 2018 a vu le projet être validé par la Commune d'Yverdon-les-Bains pour la partie du pont sur le Bey. Le dossier a été soumis à la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) et sa synthèse est parvenue au mois de novembre. Après quelques adaptations, le dossier pourra être envoyé pour un ultime contrôle au printemps 2019, ce qui permettra de mettre à l'enquête cet important projet d'infrastructures dont l'essentiel se situe sur notre commune.

Etude du centre du bourg des Tuileries

Le projet a été préavisé par la DGMR, quelques modifications sont à apporter avant une mise à l'enquête. Les projets de l'Accès nord et du centre du bourg étant lié, celle-ci interviendra simultanément.

Porte d'entrée

La mise à l'enquête a eu lieu du 19 juin au 18 juillet 2018. Une opposition a été déposée et le projet modifié a été validé par la DGMR. Au vu des aménagements proposés allant dans le sens des opposants, celle-ci devrait être retirée et ainsi permettre de recevoir le permis de construire début 2019.

Bruit routier

L'étude du bruit routier sur les routes cantonales en traversée a été réalisée et au mois de septembre 2018, le préavis favorable de la DGMR a été reçu, avec l'autorisation pour la mise à l'enquête publique des mesures d'allègement retenues. Elle se fera simultanément au dossier de l'Accès nord.

Secteur de Bellerive (aménagement de places de parc et réaménagement de l'accès au camping de Bellerive)

Le dossier finalisé et chiffré a été envoyé fin décembre à la DGMR pour préavis. Il est rappelé que les différents acteurs et propriétaires fonciers de ce secteur ont travaillé de concert pour arriver à déposer un projet global, permettant de résoudre les problématiques de circulation et de parcage, entre le camping, le restaurant, les services des eaux, la voirie et les différents utilisateurs du chemin du bord du lac, surtout en période estivale.

ECF La Brinaz

Les différents secteurs de ce projet d'envergure ont avancé dans leur programmation durant l'année 2018. Les différentes oppositions ont trouvé une issue positive grâce à l'engagement de la Division Eau de la DGE et de la Municipalité de Montagny-près-Yverdon, dégageant l'horizon pour passer aux travaux de réalisation proprement dits.
Après la construction de la herse en bois à la hauteur du centre sportif sur la Commune de Valeyres-sous-Montagny en 2017, le pont sur la RC 401, à la frontière communale, a reçu en mars 2018 son permis de construire. Le tronçon aval, entre la voie CFF et le pont sur le chemin du bord du lac, est dans l'attente des travaux que doit réaliser le Service des Energies de la Ville d'Yverdon-les-Bains pour créer une nouvelle conduite d'eau potable, permettant d'alimenter la Commune de Montagny-près-Yverdon et de faire passer sous le lit de La Brinaz la conduite d'eau potable en provenance des puits d'Onnens. Une fois ceux-ci exécutés, les travaux de renaturation du cours d'eau lui-même pourront débuter au printemps 2019. Pour rappel, le financement de la part communale de ces travaux a fait l'objet d'une approbation de la part de du Conseil communal en automne 2018.

Zone d'utilité publique de Borné-Nau - Bâtiment multi-usages

Le projet du bâtiment multi-usages (CAD, SDIS, ASIGE, CMS), adopté par le Conseil communal en décembre 2017, a été mis à l'enquête en octobre 2018. Aucune opposition n'a été déposée, ce qui va permettre l'octroi du permis de construire début 2019.
La partie de la centrale de production de chaleur du chauffage à distance nécessite la construction d'une fosse à plaquettes d'une grande profondeur, qui impacte le réseau des canalisations et des services à son implantation. L'adduction d'eau potable, la canalisation du ruisseau du Grandsonnet, les eaux usées ainsi que le réseau électrique et de gaz sont concernés. En étroite collaboration avec les autres services communaux, une étude avec l'estimation des coûts de dévoiement de tous ces réseaux a été demandée à la société Romande Energie Services SA. Les coûts des travaux seront pris en charge dans le cadre de la construction du bâtiment multi-usages et seront une condition du permis de construire.

La société Romande Energie a été mandatée pour l'étude d'un projet de Microgrid (micro-réseau électrique indépendant et propre aux bâtiments communaux).

La Municipalité a mandaté un BAMO (bureau d'appui au Maître d'ouvrage) pour la coordination générale de tous les travaux dans le secteur de Borné-Nau.

Une étude sur le besoin en stationnement selon les étapes des différents chantiers a été menée, fin 2018, pour une mise en application dès le début du chantier du bâtiment multi-usages.

Demandes de permis de construire, contrôles et hygiène des constructions

68 permis de construire ont été octroyés (enquêtes publiques et dispenses). La commission des constructions a statué vingt fois pour l'octroi de permis d'habiter et la commission de salubrité a été sollicitée deux fois.

RIBT

36 préavis ont été transmis pour aide à la décision des municipalités. La participation aux commissions de salubrité pour l'octroi de permis de construire a également été demandée. A ce jour, le RIBT est composé de neuf communes conventionnées.

Géoportail

Une importante mise à jour de l'interface web a eu lieu au mois d'octobre. La nouvelle version est maintenant identique sur tous les supports informatiques (PC, tablette et smartphone).
Les données du cadastre souterrain ont été migrées sur un logiciel open-source, afin de réduire les coûts des frais des licences. Le processus de la mise à jour des relevés a été optimisé pour que les données soient « online » dans les 24 heures. Des réflexions ont été menées pour la création de nouvelles thématiques.

Domaines

Mission et prestations

Mission

- Gestion des parcelles communales, des jardins familiaux et droits de superficie

Prestations

- Rédaction des baux
- Remise des parcelles

Points marquants en 2018

- Nettoyage d'une partie des fossés aux jardins familiaux des Tuileries
- Fractionnement de la parcelle communale dans le PPA de Borné-Nau ZUP, une parcelle est incluse dans la zone d'utilité publique et l'autre en zone agricole
- Signature de l'acte notarié de l'échange des terrains avec la SI Cand-Landi, selon la convention du PQ « Bellerive »

Synthèse des activités

Jardins familiaux

Sept changements de locataire ont eu lieu aux jardins familiaux.

Parcelles communales - SDA

L'étude de reconversion des parcelles communales 412, 413 et 1356 en SDA a dû être complétée par des analyses de pollution sur la parcelle de Chamblex, qui se sont révélées positives. Aucune de ces parcelles n'a été retenue selon les critères cantonaux. Les parcelles 412 et 413 pourraient l'être pour autant que des travaux d'aménagement sur le profil des sols et les différents horizons le composant soient entrepris.

Parcelles communales - irrigation

En été 2018, la Municipalité a été sollicitée par la Commune de Grandevent pour un projet d'étude sur les besoins en eau brute et infrastructures d'irrigation. Avec le concours de la Direction générale de l'agriculture (DGAV), avec une part de financement à hauteur de 50% de l'étude de faisabilité et le soutien de la Confédération, 15 communes du pied de la côte allant de Valeyres-sous-Montagny à Concise et l'ACRG se sont associées pour mener une réflexion sur cet aspect, au vu des enjeux climatiques à venir, que ce soit pour les cultures ou les pâturages.

Affaires sociales, alpages, forêts, places de jeux et port

Préambule municipal

La vie et la gestion de ce dicastère éclectique, allant des rives du lac aux alpages des Grandsonnes en passant par des hectares de forêts hors territoire communal, évolue au fil des saisons, souvent tributaire de la météo et des éléments naturels, mais aussi de la collaboration interservices. La municipale en place tient a souligner l'évolution favorable des dossiers en lien avec l'amélioration de la communication, de la planification et de la coordination avec les différents services communaux.
La tempête de janvier a eu des conséquences sur les peupliers des forêts riveraines et causé quelques dommages aux bateaux. Les orages violents du printemps ont mis en lumière la puissance du Rio et les dégâts pouvant en découler, ainsi que la nécessité d'installer un paratonnerre à la Grandsonnaz-Dessus.
L'été et l'automne cléments, chauds et ensoleillés ont favorisé la tenue des activités de Bocansemble, la tenue d'un centre aéré, les activités aux abords du port et sur les plages où l'eau a été de bonne qualité durant tout l'été. La saison d'alpage (fabrication du gruyère et buvette) a bénéficié de ces bonnes conditions, malgré un manque d'eau à la fin du mois d'août.

Effectif total du dicastère

Au 31 décembre 2018, le personnel du dicastère des Affaires sociales, alpages, forêts, places de jeux et port est composé de 1 personne (0.5 ETP) :

- Un garde-port à 50% (annualisé)

Les compétences du personnel du Service des travaux et du Service des bâtiments sont mises à disposition du dicastère pour l'entretien courant de ses différents secteurs d'activité.
Les compétences des secrétaires permettent la bonne administration des affaires du port, des alpages et des dossiers en lien avec les affaires sociales.
La collaboration avec l'assistant de sécurité publique dans l'organisation du parking lors de manifestations dans la zone du port est à relever.

Délégations et représentations municipales

AIORPC - déléguée à l'Assemblée intercommunale

ARAS - membre du Comité directeur

8 séances - travail sur le plan de communication et 1/2 jour d'immersion au CSR.

Fondation Bartimée - membre du Conseil de fondation

FAdEGE - membre du Conseil de fondation

Succède à M. Dominique Willer à la présidence le 4 décembre 2018.
Ouverture de l'EVE de Grandson à la rentrée scolaire d'août 2018.
Nombre d'enfants inscrits = 583, ce qui correspond à 340 familles.
Espace de Vie Enfantine (EVE) à la rue des Remparts à Grandson complète l'EVE de Champagne (total préscolaire = 88 places).
Ouverture de deux nouvelles structures parascolaires de 24 places chacune à Fiez et Concise (total parascolaire = 192 places).
Ouverture de deux espaces repas à Giez et Montagny-près-Yverdon pour les 7 et 8ème (2 x 10 places).
Augmentation de la capacité d'accueil du réfectoire pour le secondaire à 60 places.

RAdEGE - membre du Comité directeur

Changements des statuts votés par le RAdEGE.
280 places d'accueil sur le réseau.

Groupement forestier 7 - vice-présidente du Comité directeur

Départ à la retraite de l'inspecteur forestier titulaire M. Pierre-François Raymond au 31 juillet 2018 et entrée en fonction du nouveau titulaire M. Martial De Montmolin au 1er juillet 2018.
Réfection de la dalle du hangar à plaquettes à Champagne.

Répondante en matière d'intégration

7 juin 2018 : Séance de tous les répondants du canton avec M. le Conseiller d'Etat Philippe Leuba (département économie, de l'innovation et du sport).

Syndicats d'améliorations foncières – Grandsonnes et Forêts

Participation à l'Assemblée générale.

ASPMAD et Etablissements hospitaliers du Nord Vaudois (EHnV)

Le 28 mars 2018, le CMS quitte le site de Grandson pour s'établir provisoirement dans la zone En Chamard.
Participation à l'Assemblée générale.
Participation au groupe de travail sur la fusion du RSNV et de l'ASPMAD (réponse à l'urgence).

Réponses aux vœux, remarques et observations de la Commission de gestion sur le rapport 2017

Voeux

Vœu 2.1 : La COGES souligne le nombre important d'algues au bord du lac, elle demande à la Municipalité de vérifier auprès du voyer des eaux la source exacte et d'envisager des solutions responsables et durables pour les supprimer.

Réponse : La Municipalité prend note de ce vœu et recontactera le voyer des eaux pour s'enquérir des solutions envisageables respectueuses de l'environnement. De nombreuses études ont déjà été menées sur cette problématique mais la thématique des algues reste récurrente en eaux peu profondes.

Vœu 2.2 : La COGES souhaite que le projet parc à remorques de bateaux avance. Cela en favorisant les bateaux à voile et en faisant la promotion des bateaux électriques.

Réponse : La procédure judiciaire suit son cours au tribunal administratif qui n'a pas encore statué. Le parc à remorques, comme son nom l'indique, est réservé aux remorques et non aux bateaux, quelle que soit leur motorisation.

Vœu 2.3 : La COGES souhaite savoir la raison pour laquelle la gestion de l'eau de l'alpage doit se faire avec un représentant de la commune et non plus par une entreprise qui, elle aussi, doit suivre des normes.

Réponse : Dans un souci de traçabilité, la Municipalité a pris cette décision afin de garantir le suivi et le fonctionnement de l'exploitation de ces infrastructures complexes.

Observations

Observation 2.4 : La COGES constate que la séparation de la gestion de la Grandsonnaz entre deux dicastères n'est pas optimale : d'un côté « Travaux, culture et tourisme » et de l'autre « Affaires sociales, alpage et forêts ». Il est demandé à la Municipalité d'apporter une attention particulière à la coordination entre ces deux dicastères.

Réponse : Il n'y a pas de distinction dans la gestion de la Grandsonnaz. Celle-ci est sous l'unique responsabilité du dicastère des alpages. Dans le cadre du projet de l'espace d'exposition, le dicastère du tourisme et de la culture collabore à sa réalisation.

Observation 2.5 : La COGES demande à la Municipalité de mettre en place une stratégie de marketing pour mettre en valeur les activités de la Grandsonnaz. Il faudrait relayer l'information et organiser des sorties en transports publics. En plus, par exemple, on peut imaginer y faire les sorties des classes des élèves de Grandson et arrondissement (surtout en juin). Des synergies entre la Grandsonnaz et l'arrondissement scolaire doivent être envisagées.

Réponse : La Municipalité rappelle que la vente et la promotion des produits d'alpage et du terroir font partie des obligations de l'amodiataire selon les termes du bail à ferme, tout comme la promotion d'un tourisme doux et respectueux de l'environnement et la mise en valeur des espaces créés pour ces activités. La Municipalité est fière de ses alpages et ne rate pas une occasion de rappeler leur existence, que ce soit lors de l'accueil des nouveaux habitants ou à une échelle intercommunale. La collaboration avec les écoles est déjà entamée. Pour rappel, en septembre 2016, des élèves de l'établissement de Grandson ont passé une journée en visite à la Grandsonnaz-Dessous.

Affaires sociales

Missions et prestations

Missions

- Intégration, cohésion sociale
- Gestion des affaires sociales de compétence municipale (ARAS)
- Accueil de jour des enfants du pré- et parascolaire
- Contribution à la qualité de vie des habitants

Prestations

- Encourager et soutenir la vie associative
- Participer au développement des structures d'accueil
- Proposer des offres alternatives de garde durant les vacances

Points marquants en 2018

- Succès des cafés-rencontres du mercredi matin à la Maison des Terroirs et du jeudi après-midi au café du Cheval Blanc organisés par Bocansemble
- Centre aéré les deux premières semaines de vacances de juillet (20 enfants par journée) en collaboration avec les sociétés locales
- 18-20 septembre, présence du Bus santé sur la place du Château pour bilan et conseils santé par Promotion santé suisse

Synthèse des activités

Suite au départ du CMS en mars, les locaux de la rue des Remparts 6 ont été rénovés. Le projet a été suivi par le Service des bâtiments et a permis l'ouverture de l'Espace de Vie Enfantine (EVE) qui offre 44 places préscolaires.

En octobre, la structure de l'Apresscool a quitté les locaux de la rue Jean-Lecomte pour rejoindre ceux de la rue Haute 18.

Le suivi des projets autonomisés par Pro Senectute a permis à l'association Bocansemble de réfléchir à son organisation, afin d'éviter l'épuisement de ses membres et a favorisé un changement de présidence en douceur.

Forêts et alpages

Missions et prestations

Missions

- Mise en valeur des forêts selon le plan de gestion communale 2012-2026
- Préservation et accroissement de la biodiversité
- Protection de la nature et du paysage
- Valorisation d'un élément du patrimoine communal
- Promotion de l'économie alpestre
- Gestion de l'alpage

Prestations

- Aménager et gérer les forêts communales
- Protection des eaux et de l'environnement
- Accompagner et suivre les locataires conformément aux dispositions du bail
- Aménager et gérer les alpages
- Entretenir et développer les infrastructures

Points marquants en 2018

- Nettoyage de la forêt et gestion des forêts riveraines aux Tuileries suite à la tempête du 3 janvier
- Recreuse du canal bordant les jardins familiaux
- Sécurisation du camping des Pins par abattage du cordon boisé longeant l'étang
- Rajeunissement d'une chenaie sur le Bois de Lily en octobre, dont la vente exceptionnelle de chênes est à souligner
- Grandsonnaz-Dessous - aménagement du local d'exposition (photos et luminaires) et finitions de 2 chambres
- Grandsonnaz-Dessus - entretien toiture porcherie
- Foudre dans la nuit du 30 mai - mise en évidence de l'absence de paratonnerre sur le bâtiment

Synthèse des activités

Sur l'ensemble du territoire communal, 16 demandes d'abattage ont été autorisées, représentant 32 arbres. Quatre demandes totalisant six arbres ont quant à elles été refusées. Un abattage illicite a été dénoncé en Préfecture.

L'entretien courant des parcelles de forêts et de pâturages communales s'est fait selon le plan de gestion, sous la supervision des gardes forestiers du groupement forestier 7. Il faut relever les deux excellentes ventes de mélèzes et de vieux chênes, ces essences étant très prisées.

La Jeunesse de Champagne a été autorisée à récupérer du bois contre service en vue de son giron de l'été.

En partenariat avec la Société d'Alpage des Grandsonnaz, le gravier du sol de la cave à fromage a été changé et le sol des bassins stabilisé.

Dans un souci de confort pour les cochons, un enclos a été monté sur la partie herbeuse jouxtant la porcherie. Le travail du nouveau fromager et de toute l'équipe a permis d'obtenir une fois encore la note de 19,5 pour le Gruyère.

La désalpe du 8 septembre, de la Grandsonnaz à Grandson, organisée par la Société d'Alpage des Grandsonnaz, a conclu une belle saison.

Sur la route menant à la Grandsonnaz-Dessus, un des clédars a été changé.

Un des postes du parcours didactique de la société ENOVA, chargée du projet des éoliennes, a été installé dans le local d'exposition.

Plages et places de jeux

Mission et prestations

Mission

- Développement, entretien des places de jeux, des équipements et des plages

Prestations

- Garantir le respect des normes BPA en la matière
- Surveillance de la qualité de l'eau des plages

Points marquants en 2018

- Réfection de la place de jeux de l'Espace des Quais
- Sécurisation de la plage du camping des Pins et aménagement d'un parc à vélos

Synthèse des activités

La vérification et l'entretien courant des places de jeux a été effectué selon le planning habituel par le Service des travaux.

Une réflexion a été menée sur le réaménagement des places de jeux sous l'église catholique et à la rue Jean-Lecomte.

Port, cours d'eau et rives

Missions et prestations

Missions

- Entretien du port, des installations et des alentours
- Gestion des places d'amarrage
- Entretien des vestiaires et des sanitaires
- Gestion de l'hivernage des bateaux
- Gestion du parc à remorques
- Gestion et accueil des visiteurs

Prestations

- Planifier la sortie des bateaux pour l'hivernage et organiser la logistique
- Planifier la venue de la faucardeuse

Points marquants en 2018

- Déviation de la Merveilleuse dans le cadre du chantier de Borné-Nau
- Lave torrentielle du Rio, début des réflexions sur sa sécurisation
- Aménagement de la place de détente au port
- Contrôle des installations du port par l'entreprise Intrasub

Synthèse des activités

Déviation de la Merveilleuse dans le cadre du chantier de Borné-Nau

Les terrassements pour la construction de la nouvelle route de contournement à Borné-Nau ont mis au jour le tracé canalisé de la Merveilleuse, ce dernier n'était pas repéré sur les plans communaux et traversait le futur Centre Sportif Régional. Il a donc fallu procéder dans l'urgence à la déviation de cette conduite d'un diamètre de 60 cm.

Le manque de relevés précis géoréférencés entraîne de fait des tâtonnements et, en l'occurrence, une déviation de tube à l'exemple du tracé inconnu de la conduite alimentant la Merveilleuse. Ce manque d'informations précises pour les différents chantiers et leurs mandataires rappelle l'importance de plans de cadastre souterrain complets et fiables.
La coordination entre les chantiers et les différents services a aussi été relevée comme vitale pour assurer un déroulement des travaux dans les meilleures conditions possibles et sans entraîner de dommages.

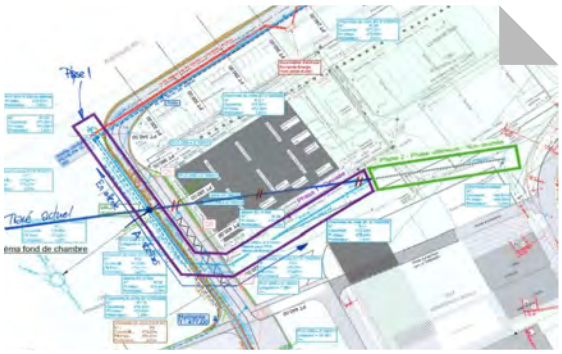

Lave torrentielle du Rio, début des réflexions pour sa sécurisation

Un orage d'une rare violence s'est produit le 31 mai vers 16h00. Environ 50 litres d'eau par m² sont tombés en 30 minutes. Tous les cours d'eau sont sortis de leur lit sans provoquer toutefois de dégâts majeurs. La situation du Rio a par contre été plus critique, une lave torrentielle s'est arrêtée juste avant la route cantonale, causant des dégâts aux parcelles touchées (327 et 379). L'événement a permis de mettre en lumière que ce cours d'eau n'appartenait pas au domaine public. Un mandat d'étude a été attribué afin de déterminer si des travaux devaient être entrepris afin de sécuriser la route cantonale et la voie CFF en cas de crue. Ce ruisseau devra ensuite passer au domaine public cantonal des eaux.

Aménagement de la place de détente au port

L'acceptation du préavis 602/18, lors du Conseil communal du mois de mars, a permis la réalisation d'un espace convivial le long du radier. Supervisé par le Service des travaux, le délai de remise a été respecté. Ainsi, dès la mi-mai, la population pouvait profiter de cet espace vert, venant compléter la réalisation de deux massifs floraux aux abords du bar d'Ecoute.

Port

L'entretien courant du port se fait au fil de l'année par le garde-port, renforcé durant l'été par l'engagement d'un jeune auxiliaire. Le contrôle des installations effectué par une entreprise spécialisée en début de saison a permis le remplacement de pièces défectueuses et d'assurer une meilleure sécurité des installations.

Le SDIS nord-vaudois a dû intervenir à trois reprises pour des pollutions dans le port, dont deux d'origine inconnue.

La capacité d'utilisation du port est à son maximum. 48 demandes d'emplacement sont en liste d'attente et durant la saison 2018, 239 nuitées visiteurs ont été enregistrées.

L'intervention de la faucardeuse a été nécessaire trois fois. Une nouvelle pratique pour arracher les algues avec une chaîne a été testée mais n'a pas été concluante. Un contact a été pris avec le voyer des eaux pour évoquer cette problématique qui reste complexe sur l'ensemble du Lac de Neuchâtel, humains et végétaux devant apprendre à cohabiter.

Les luminaires de la nouvelle digue ont été entretenus par la société Romande Energie.

Une bonne collaboration avec le greffe municipal permet une gestion efficace des contrats.

Réseaux et énergie

Préambule municipal

Le précédent rapport mentionnait la réorganisation à fin 2017 du dicastère suite à la nomination en novembre d'un nouveau chef du Service des travaux et la nomination comme adjoint et chef de la voirie du fontainier. Cette nouvelle organisation a pu se déployer tout au long de l'année à la satisfaction de toutes les parties concernées, tant pour les employés que pour les responsables techniques et la municipale du présent dicastère, qui bénéficie des compétences du chef de service du dicastère des travaux. Toutefois, la masse considérable de travail, en particulier lorsqu'il s'agit de suivre des chantiers majeurs et présentant des enjeux de coordination importants ou tout simplement des imprévus qu'il faut gérer toutes affaires cessantes, est un questionnement pour les futurs chantiers.

Le chantier de la STAP Les Pins s'est terminé au printemps 2018 avec une mise en service des installations le 20 mars 2018 qui s'est déroulée sans accroc. Il faut relever une fois encore le grand engagement et la parfaite connaissance du terrain du responsable de la STEP.

Le Service des travaux a été mobilisé pour la finition des barrières, petites plantations et autres aménagements afin de donner à ce tronçon un meilleur aspect visuel et une organisation plus claire pour le stationnement. Dans la même optique d'amélioration de ce secteur touristique bien fréquenté, le bâtiment de la STAP a été décoré par deux fresques murales illustrant d'un côté l'époque palaffitique et de l'autre le travail des archéologues, réalisées par un artiste de la région.

Dans le secteur de l'eau potable, le Plan directeur de distribution de l'eau (PDDE) a été approuvé après les diverses coordinations entre l'ACRG et la SAGENORD par l'Office cantonal de la consommation (OFCOM) le 10 juillet. A la demande du dicastère, deux séances ont été organisées entre l'ACRG et la SAGENORD afin de déterminer les participations aux ouvrages utiles à ces deux réseaux. Le principe retenu est que chaque réseau régional applique de manière concertée son Plan directeur régional de distribution d'eau et en veillant à une bonne information, mais que chaque entité est responsable des investissements des ouvrages concernant son propre périmètre.

Effectif total du dicastère

L'effectif du dicastère est constitué de 3 postes partiels rattachés hiérarchiquement au dicastère des travaux. Il s'agit du chef de service, du fontainier et du responsable STEP/ éclairage public. Un lien fonctionnel est prévu pour les activités liées au dicastère réseaux et énergie.

Délégations et représentations municipales

Association à buts multiples des Communes de la Région de Grandson (ACRG) - membre du Comité directeur et responsable du secteur "Santé et sécurité au travail".

En 2018, le Comité directeur a tenu neuf séances pour traiter de la liaison du réservoir du Devens à La Prise (en-dessus de Champagne), de la coordination entre la SAGENORD et l'ACRG et de la mise en œuvre du PDRDE avec l'étude de variantes, dont une comprenant à terme la distribution de l'eau jusqu'au consommateur final. Il a aussi mis à jour les statuts en raison de l'arrêt du but « protection civile » doté d'une organisation ad hoc et a rédigé un règlement pour le Conseil. L'ACRG a été associée aux réflexions et propositions d'étude pour l'irrigation des terres agricoles du Pied-du-Jura.
Le Conseil intercommunal s'est réuni à deux reprises pour les comptes et le budget. Il a également nommé un nouveau président pour le Comité directeur suite à la démission de M. Jean-Daniel Cruchet, en la personne de M. Daniel Oguey, municipal à Bullet qui est entré en fonction en octobre. Le président du Conseil intercommunal, M. Cédric Meyrat, également démissionnaire, a été remplacé par M. Pierre Humbert, syndic de Corcelles-près-Concise.

Association intercommunale pour l'épuration région Grandson (AIERG) - présidente du Comité directeur

En 2018, le Comité directeur a tenu huit séances qui lui ont permis de traiter la fin du chantier de la STAP Les Pins, du Plan Général d'Evacuation des Eaux Usées intercommunal (PGEEi) et de la suite du projet de régionalisation. Deux séances de coordination ont eu lieu avec les responsables de la STEP d'Yverdon-les-Bains. Le projet de régionalisation se poursuit avec d'une part un mandat confié pour l'étude des tracés reliant la STEP de Grandson à Yverdon-les-Bains, mais aussi le tracé allant de la STAP des Pins jusqu'à la Merveilleuse. Un mandat a aussi été attribué pour l'étude détaillée de la transformation de la STEP de Grandson en STAP. Un préavis a été voté pour effectuer des sondages archéologiques préventifs le long des tracés prévus par le PGEEi.
Le Conseil intercommunal a tenu deux réunions, pour les comptes, le budget, le rapport d'activités ainsi que pour l'approbation du préavis pour les sondages archéologiques et une présentation par les responsables de la STEP d'Yverdon-les-Bains des travaux d'agrandissement en cours.

Société de développement des Tuileries - déléguée municipale

Assemblée générale

Réponses aux vœux, remarques et observations de la Commission de gestion sur le rapport 2017 :

Voeu

Vœu 6.1 : La COGES encourage la Municipalité à considérer des démarches de durabilité écologique plus approfondies : par exemple prévoir d'installer les bornes électriques devant les écoles, devant la gare ou sur la place du Château, ou utiliser les toits des écoles pour générer de l'énergie renouvelable.

Réponse : La Municipalité partage ce vœu par le biais de différentes mesures du concept énergétique communal.

Observation

Observation 6.2 : La COGES demande à la Municipalité de sensibiliser davantage la population à économiser les sources d'énergies et à développer les énergies renouvelables.

Réponse : La Municipalité relève l'existence de nombreuses sources d'information en matière d'énergie. Par ailleurs, cette mesure fait partie du programme Région Energie en collaboration avec les quatre autres communes de Bonvillars, Champagne, Giez et Onnens.

Remarque

Remarque 6.3 : La COGES relève l'importance des projets liés à ce dicastère et constate que des réfections souterraines entrainent des coûts conséquents pour la commune. Elle salue l'effort de la Municipalité pour avoir été chercher des fonds auprès du canton concernant la problématique des fouilles archéologiques.

Eau de boisson et défense incendie

Missions et prestations

Missions

- Assurer la fourniture en qualité et en quantité de l'eau de boisson
- Veiller à l'entretien, au renouvellement et à l'extension du réseau de distribution d'eau de boisson
- Surveiller et entretenir les différents ouvrages de captage et de stockage d'eau de boisson
- Garantir des conditions favorables pour la défense incendie
- Veiller à un usage conforme et économe de la ressource et aux relevés de consommation
- Coordonner les projets communaux avec les réseaux intercommunaux et les autres dicastères

Prestations

- Contrôle hebdomadaire des sources et vérification des analyses
- Intervention lors de fuites, de pannes ou tout autre incident détecté sur le réseau (24/24 et 7/7)
- Contrôle des interventions faites par les concessionnaires sur le réseau communal
- Pose et contrôle des compteurs d'eau permettant le relevé des consommations
- Participation aux séances de chantier impliquant des travaux sur le réseau d'eau communal
- Analyse des projets privés de construction concernant les impacts sur le réseau communal
- Détection des fuites avec des mandataires spécialisés
- Vérification des équipements pour la défense incendie avec des mandataires spécialisés

Points marquants 2018

- Suivi du chantier de Borné-Nau
- Déviation du tracé du drain alimentant la Merveilleuse
- Rupture de la conduite d'eau du réservoir des Planches dans le cadre du chantier de Borné-Nau
- Fuites d'eau et remplacement des compteurs
- Contrôle de l'OFCOM des installations et du suivi concernant l'eau potable

Synthèse des activités

Suivi du chantier de Borné-Nau

Le chantier concernant la route d'accès au secteur de Borné-Nau, puis le chantier de la construction même du futur centre sportif ainsi que l'implantation du futur bâtiment multiservices abritant notamment le CAD et la réserve de stockage des plaquettes, ont sollicité à plusieurs reprises le personnel technique communal. En effet, qu'il s'agisse de nouvelles conduites ou du déplacement des réseaux existants, l'entier du cadastre souterrain du secteur a été repensé.

Rupture de la conduite d'eau du réservoir des Planches dans le cadre du chantier de Borné-Nau

Une grosse panne, sous la forme de la rupture de la conduite d'eau du réservoir des Planches, alimentant le bourg, en est l'exemple. Le dimanche 18 novembre au matin, un habitant signale l'inondation d'une partie de la parcelle qui accueille le nouveau centre sportif régional en construction. La fuite provient de la très vétuste conduite d'alimentation en eau potable qui arrive du réservoir des Planches qui a cédé, probablement sous le poids d'un engin de chantier. Plusieurs centaines de m³ d'eau ont donc été perdus et la distribution d'eau ainsi que la défense incendie ont été perturbées durant quelques jours. Un tronçon de 35 m de conduite a été remplacé afin d'éviter un nouvel incident de chantier.
A part cette grosse fuite, cinq autres fuites ont affecté le réseau communal et deux fuites ont été détectées chez des privés.

Contrôle de l'OFCOM des installations et du suivi concernant l'eau potable

Fin août 2018, l'Office cantonal de la consommation a effectué une tournée complète de contrôle des sources, des réservoirs et de la manière dont le fontainier gère l'autocontrôle.
Si le travail de contrôle a été validé comme étant parfaitement correct, des remarques ont été faites en lien avec les captages ainsi que la vétusté des réservoirs. Un ultime délai pour la mise en conformité de ces installations a été donné à la commune au 1er septembre 2023.
Ainsi, les contacts avec l'ACRG et la SAGENORD se sont intensifiés avec une attente de positionnement de l'ACRG quant à la prise en charge des travaux du réservoir et des conduites principales, le reste de la modernisation et de l'extension du réseau incombant à la commune.

Le changement et le renouvellement des compteurs d'eau (préavis 560/14) se sont poursuivis. Comme prévu, en quatre ans, les compteurs les plus anciens ont été changés et le service a largement débuté le renouvellement et l'adaptation de l'ensemble des compteurs. En effet, sur près de 1000 compteurs, il en reste moins de 150 à modifier.

Eaux usées et eaux claires

Missions et prestations

Missions

- Traiter et évacuer les eaux usées et les eaux claires pour éviter tout impact environnemental néfaste
- Gérer la STEP et les différents ouvrages du réseau efficacement et dans le respect des normes
- Veiller à l'entretien, au renouvellement et à l'extension du réseau d'épuration des eaux
- Coordonner les projets communaux avec le projet de régionalisation
- Veiller à la bonne facture des travaux des mandataires spécialisés

Prestations

- Contrôle quotidien et vérification des relevés de la STEP
- Intervention lors d'alarmes à la STEP et sur les différentes STAP (24/24 et 7/7)
- Entretien du réseau des conduites existantes et des 23 stations de pompage/relevage
- Participation aux séances de chantier impliquant des travaux sur le réseau d'évacuation EU/EC communal
- Prise d'échantillons pour analyses par le Laboratoire cantonal
- Coordination avec l'AIERG (PGEEi)

Points marquants 2018

- Fin du chantier de la STAP des Pins
- Etude de modification du système de transmission des alarmes des ouvrages
- Avancement du projet de régionalisation sous la responsabilité de l'AIERG (voir ci-dessus)

Synthèse des activités

Etude de modification du système de transmission des alarmes des ouvrages

Swisscom ayant annoncé fin 2017 l'abandon de la maintenance de la technologie analogique, le système de transmission des alarmes des ouvrages devait être remplacé. Les études et comparaisons des solutions ont pris plus de temps que prévu, mais l'une d'entre elles a été validée et sera opérationnelle au printemps 2019.

Fin du chantier de la STAP des Pins

Comme indiqué en préambule, le chantier de la STAP des Pins s'est bien terminé avec la suppression du système vacuflow dans le secteur des Pins.
L'aménagement des abords a été fait par le Service des travaux en parfaite collaboration.
Les quelques défauts relevés ont été corrigés à l'exception d'un défaut de nature conceptuelle qui ne permet pas, en cas de nécessité d'intervention dans la fosse qui recueille les eaux usées, de pouvoir couper l'apport de nouvelles quantités. L'absence de déversoir ne permet pas non plus d'opter pour cette solution de secours en cas d'urgence. Ce défaut devrait être corrigé lors de l'étape ultérieure de la régionalisation.

Avancement du projet de régionalisation sous la responsabilité de l'AIERG

Les travaux concernant la régionalisation du traitement des EU/EC se fait sous l'égide de l'AIERG, mais comme la première étape concerne entièrement la commune de Grandson, le personnel technique communal est étroitement associé aux avant-projets d'études tant pour le tracé que pour la transformation de la STEP en STAP.

Dans le sens d'une bonne coordination avec la STEP d'Yverdon-les-Bains, son responsable est également invité pour le choix des options principales afin que les apports du réseau de Grandson et de l'AIERG de manière générale puissent être traités conformément à la législation et au contrat administratif qui relie l'AIERG et Yverdon-les-Bains.

Les sondages archéologiques de l'AIERG pour la vérification du tracé ont permis à la commune d'élargir la connaissance de l'emplacement de certaines conduites, en particulier dans le secteur entre la Merveilleuse et Bellerive. Des relevés confiés à notre mandataire SIT ont été effectués à cette occasion ; ils enrichissent la base de données communales.

Energies

Missions et prestations

Missions

- Assurer avec Romande Energie la fourniture d'électricité pour l'éclairage public
- Entretenir le réseau d'éclairage public en collaboration avec Romande Energie
- Assurer le renouvellement et l'extension du réseau d'éclairage public
- Fournir et poser la décoration lumineuse lors des fêtes de fin d'année
- Mettre en oeuvre le Concept énergétique communal selon les opportunités
- Développer avec Romande Energie un réseau de chauffage à distance
- Veiller à ce que la fourniture de gaz par la Ville d'Yverdon-les-Bains - Energies soit réalisée

Prestations

- Détection des pannes et réparation lors de défauts mineurs
- Signalement des défauts du réseau au mandataire chargé de l'entretien
- Modernisation de l'éclairage public et mise en éclairage dynamique sur mandat
- Production d'énergies renouvelables (STEP et panneaux photovoltaïques)
- Collaboration avec le projet Région Energie et les communes partenaires
- Accompagner le développement du réseau de chauffage à distance de Romande Energie

Points marquants 2018

- Détermination d'un tracé pour le nouveau réseau de chauffage à distance
- Etude de déplacement des réseaux à Borné-Nau en prévision de l'arrivée du bâtiment multiservices de la Romande Energie
- Poursuite du projet Région Energie avec quatre autres communes
- Premières réflexions pour le postulat « Pour une Commune éclairée sans pollution lumineuse inutile »

Synthèse des activités

Détermination d'un tracé pour le nouveau réseau de chauffage à distance

Le projet de CAD, développé en partenariat avec la société Romande Energie Services SA, a progressé avec des propositions de tracés qui ont été validées en novembre 2018 par la Municipalité. Les contacts de RE (Romande Energie) avec des propriétaires intéressés se sont poursuivis et des engagements concrets ont pu être signés, également pour les bâtiments communaux concernés. La mise à l'enquête est prévue au printemps 2019.

Poursuite du projet Région Energie avec quatre autres communes

Après une première phase de projet en 2017 avec les communes de Bonvillars, Champagne, Giez et Onnens, les cinq communes ont poursuivi leur collaboration pour la mise en œuvre de cinq mesures prioritaires. Ainsi, l'inventaire des toitures solaires bien situées, mais surtout propices à l'auto-consommation, a été réalisé. Une journée de sensibilisation et d'essai pour les véhicules électriques (vélos et voitures) a été organisée dans le cadre de la Semaine de la mobilité le 22 septembre à Champagne. Des propositions pour assurer un meilleur suivi des dossiers et des chantiers énergétiques ont été étudiées. La Commune de Giez a également adopté à fin 2018 un règlement afin de se doter d'un fonds pour soutenir ainsi des actions concrètes en faveur du développement durable, en particulier dans le domaine de l'énergie.
Enfin, des conseils de saison (réglage du chauffage, aération et éclairage de Noël) ont été adressées aux habitants des communes partenaires.

Premières réflexions pour le postulat « Pour une commune éclairée sans pollution lumineuse inutile »

Le Conseil communal de Grandson a accepté le 21 juin dernier un postulat « Pour une commune éclairée sans pollution lumineuse inutile ». Si de petits secteurs ont déjà été équipés de détecteur de mouvement pour l'éclairage dynamique et d'autres sont réglés pour un abaissement nocturne de l'intensité lumineuse, une réflexion plus complète est demandée afin d'éviter la pollution lumineuse qui nuit à la diversité biologique et au repos nocturne de manière générale. Les réflexions et propositions de la Municipalité seront rendues sous forme d'un rapport au cours du 1er semestre 2019.

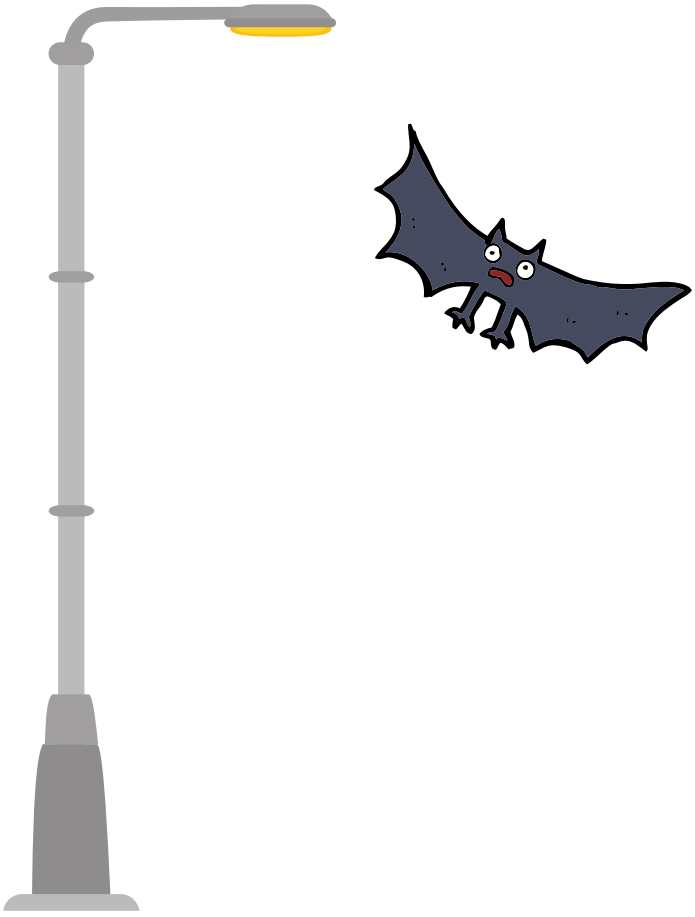

Bâtiments et gérances

Préambule municipal

L'année 2018 a été particulièrement marquée par l'apparition, le suivi et le début de la réalisation de gros projets. Ainsi, la municipale et le chef de service ont pris place au sein de divers comités et commissions portant sur différents objets tels que :

- le suivi et le début de la construction du futur centre sportif régional,
- le suivi du dossier du réseau de chauffage à distance communal,
- la participation au projet du bâtiment multi-usages sur le site de Borné-Nau.

Ces différents projets ont été gourmands en temps pour le service et le seront encore à l'avenir.
Le service des bâtiments et gérances, comme son nom l'indique, est orienté d'une part vers l'entretien, le bon fonctionnement et la mise en valeur du patrimoine immobilier communal, d'autre part vers la location des appartements des immeubles propriétés de la commune ainsi que la gérance qui s'y rapporte. A ceci s'ajoutent, entre autres, l'entretien des bâtiments à usage public tels les écoles, les églises, le refuge, la salle et le restaurant des Quais, la garderie.
Il s'agit donc d'un dicastère important par les tâches à effectuer et par le personnel s'y rattachant. Une attention toute particulière est portée sur le service à la clientèle et l'écoute des vœux et besoins des utilisateurs. De bonnes compétences professionnelles sont indispensables, mais des qualités relationnelles sont également nécessaires.

Effectif total du dicastère

Au 31 décembre 2018, le personnel du dicastère Bâtiments et gérances est composé de 7 personnes (6.35 ETP) :

- Un chef de service à 100%
- Un adjoint au chef de service à 100%
- Un chef de secteur scolaire à 100%
- Trois concierges scolaires à 100%
- Un apprenti CFC agent d'exploitation "bâtiment" provenant du Repuis (1 jour de cours)

M. Neil Kabiling a été engagé en qualité de concierge dès le 1er février 2018.
M. Théo Pelissier a été engagé en qualité d'apprenti dès le 13 août 2018.

Délégations et représentations municipales

CIP - déléguée de l'employeur

Participation à deux séances d'information.

AIERG - déléguée municipale

Participation à plusieurs séances et membre de la Commission de gestion.

Fondation de la Cabane Scoute - déléguée municipale

Participation aux séances.

Piscine couverte régionale d'Yverdon-les-Bains SA - déléguée municipale

Participation à l'Assemblée générale annuelle.

Fondation grandsonnoise d'équipement pour le football - membre du Conseil de fondation

Commission d'estimation fiscale des immeubles - déléguée municipale

RegEner (Région Energies) - déléguée municipale

Participation à une dizaine de séances.

Réponses aux vœux, remarques et observations de la Commission de gestion sur le rapport 2017

Voeux

Vœu 5.1 : La COGES souhaite que la Municipalité développe davantage de communication en faveur de la location de la salle des Quais et de sa polyvalence en faveur de séminaires ou de conférences.

Réponse : Les locations pour des séminaires et des conférences sont précisément en plein essor actuellement. La Municipalité poursuivra un développement dans cette direction en complétant l'équipement audiovisuel des salles et accentuera la visibilité de ce type de locations sur le site internet communal. Une bonne synergie dans ce sens avec le restaurateur est déjà en place.

Vœu 5.2 : La COGES encourage la Municipalité à trouver des alternatives pour des produits de nettoyage plus respectueux de la santé des utilisateurs (concierges, enfants, enseignants) et de l'environnement.

Réponse : La Municipalité partage le souhait de recourir à des produits de nettoyage respectueux de l'environnement et œuvre dans ce sens puisque plusieurs produits bio et écologiques ont déjà été testés. Le problème est que jusqu'à présent, aucun n'a donné entière satisfaction aux concierges et aux utilisateurs des locaux. Actuellement, les concierges sont libres d'utiliser les produits qui leur paraissent les plus efficaces et les mieux adaptés. La Municipalité sera attentive à proposer d'autres produits dans la gamme naturelle. Outre les produits, un effort particulier repose sur les techniques de nettoyage avec l'achat et l'utilisation d'une machine à vapeur professionnelle.

Observations

Observation 5.3 : La COGES encourage les dicastères des Travaux, culture et tourisme et des Bâtiments et gérances à collaborer plus étroitement, en termes d'utilisation des machines et produits d'extérieurs pour pouvoir en bénéficier pour les collèges et autres bâtiments à entretenir (par exemple une meilleure relation entre la voirie et les concierges au niveau du prêt du matériel).

Réponse : Une très étroite collaboration existe de tout temps. Une répartition se fait régulièrement entre les deux services et continuera à se faire dans ce sens.

Observation 5.4 : Concernant le panneau mal dirigé devant le site Borné-Nau (mis par l'ASIGE), la COGES réitère sa demande faite en 2017 pour qu'une modification soit faite.

Réponse : Une nouvelle lettre communale fera part de cette observation à l'ASIGE. La Municipalité n'est pas intervenue dans le choix et la pose de ce panneau.

Remarque

Remarque 5.5 : De manière générale, la COGES relève que le rapport donné par ce dicastère ne fournit pas assez d'informations relatives à l'année 2017 et demande que prochainement le rapport soit plus complet. Plusieurs sujets élaborés n'étaient pas mentionnés.

Service des bâtiment

Missions et prestations

Missions

- Entretien, nettoyage et gestion de la salle des Quais
- Organisation, gestion et attribution des accès aux bâtiments et locaux communaux
- Gestion des baux, des contrats et locations des appartements et biens communaux (parking Jean-Lecomte)
- Entretien, nettoyage et gestion du patrimoine immobilier communal
- Développement, valorisation et maintien en état des bâtiments

Prestations

- Service de nettoyage, d'intervention et dépannage dans les appartements communaux
- Réception, assistance et encadrement des clients à la salle des Quais
- Collaboration avec les utilisateurs des édifices et locaux mis à disposition
- Mise à jour ou en conformité des installations et constructions
- Encadrement et assistance de formation pour personnes en réinsertion professionnelle (CGPI, Repuis)

Points marquants en 2018

- Aménagements à la salle des Quais : armoires pour chariots de vaisselle et tables de dressage pour clients (traiteurs), rafraîchissement de la peinture dans la salle D, remplacement des batteries de lavabo et des urinoirs, remplacement de la barrière extérieure (entrée côté chemin du Lac)
- Renouvellement de matériel au restaurant des Quais : armoires frigorifiques et appareils pour un montant d'environ CHF 10'000.-
- Immeuble rue des Colombaires 3 : rafraîchissement de trois appartements
- Chantier et mise en service de l'Espace de Vie Enfantine (EVE) de la FAdEGE à la rue des Remparts 6
- Bâtiment multi-usages de Borné-Nau et CAD (chauffage à distance)
- Centre Sportif Régional de Borné-Nau SA (CSR BN)

Synthèse des activités

Espace de Vie Enfantine, rue des Remparts 6

Selon le préavis 605/18 avalisé par le Conseil communal début 2018, les travaux dans le bâtiment de la rue des Remparts 6 ont été entrepris. Ils ont débuté en mai et se sont terminés en décembre pour les derniers détails. Pour des raisons d'organisation liées aux besoins de la garderie, le plus gros du travail s'est déroulé pendant la fermeture estivale de l'établissement.

Les travaux ont touché l'ensemble du bâtiment. Au 1er étage, dans les locaux déjà occupés par l'accueil de jour jusqu'alors, une chape, un chauffage par le sol, des meubles de travail et des rangements ont été réalisés. Au rez, dans les locaux fraîchement libérés par le CMS, un espace de jeu, des WC, un vestibule avec penderie et placards ont été réalisés. Pour les deux étages, les chemins de fuite et les issues de secours ont été sécurisés.

En conclusion, des lieux de vie, de repos, des sanitaires et vestiaires ont été créés, aménagés ou rénovés dans les différents espaces sur deux niveaux, permettant ainsi d'optimiser tous les volumes de ce bâtiment en y apportant également une amélioration phonique et thermique. Tout cela permet d'accueillir quotidiennement les quelque 45 enfants dans le respect des directives cantonales de l'accueil de jour et celles de l'ECA. Une journée portes ouvertes a eu lieu le 1er décembre 2018.

Offre « séminaire » à la salle des Quais

A la salle des Quais, le service a entrepris des démarches afin de s'adapter à une demande grandissante de la part d'une nouvelle clientèle.
Les offres de location ont donc été étoffées pour correspondre de manière plus ciblée aux demandes professionnelles. Un module adapté pour les entreprises a été créé. Il s'agit de locations « séminaires » pour les salles A, B et D. Ces réservations ont un tarif avantageux comprenant la mise en place et le rangement des salles. Un pack « séminaire » est proposé aux clients comprenant l'utilisation de projecteurs d'images et de flipcharts. La proximité géographique et collaborative avec le restaurant des Quais permet de compléter les options en proposant différentes collations et repas.
L'ensemble des nouvelles offres est apprécié par la clientèle et donne entière satisfaction.

Le tableau ci-dessous démontre par la progression constatée que la demande est réelle.

Fréquentation de la salle des Quais en chiffre :

	2016	2017	2018
Séminaires	37	35	53
Mariages	15	21	22
Spectacles	7	8	6
Autres	55	61	52
Total	114	125	133

Locations facturé Locations facturées par le restaurant des Quais (M. Schenk)

Aquama - produits écologiques

Un nouveau concept de produits écologiques est testé depuis quelques mois au sein du service afin de bénéficier de solutions hydrolysées pour la détergence et/ou la désinfection, tout en agissant en faveur d'une planète plus propre pour les générations futures. Ce produit a les propriétés suivantes :

- 100% biodégradable (eau + sel + électricité)
- Réduction des risques : l'utilisation de la solution Aquama ne nécessite pas de port d'EPI (gants, lunettes,...)
- Réduction des risques de maladies professionnelles sur le long terme
- Réduction des émissions de CO2 (fabrication, emballage, transport)
- Diminution drastique de l'utilisation de produits chimiques
- Suppression des émanations toxiques dans l'air
- Suppression de la pollution et préservation de l'environnement

I-mop - auto-laveuse compacte

Suite à de nombreuses remarques d'utilisateurs, les experts d'I-mop ont souhaité répondre à ce besoin grandissant par une solution innovante mais simple; le service a acquis trois auto-laveuses. Les méthodes de lavage de sols sont aujourd'hui peu nombreuses et se résument en deux lignes :

- le balai de lavage à plat
- le lavage mécanique

Dans bien des cas, des situations ou concours de circonstances, il s'avère que ni l'une ni l'autre des solutions n'apportent réelle satisfaction, tant en matière d'efficacité que de rentabilité.

Cloîtres

Suite à la résiliation du bail de l'un des appartements, le contrat de conciergerie n'a été que très partiellement repris par la nouvelle locataire. Le Service des bâtiments, par le biais de son personnel, assume l'essentiel de la conciergerie qui consiste non seulement en un nettoyage des parties communes aux appartements, mais également en un entretien des classes d'école.

Colombaires 3

Ce bâtiment, qui compte 15 appartements, nécessite régulièrement de petits travaux d'entretien visant à le maintenir en bon état. Ceux-ci sont effectués par le personnel communal lorsque c'est possible ou en faisant appel à des entreprises locales lors de travaux plus conséquents ou plus spécialisés. Les interventions les plus fréquentes sont en lien avec les appareils électriques, l'éclairage et la peinture. L'arrivée du chauffage à distance permettra de remplacer la chaudière à mazout en fin de vie qui alimente les deux immeubles des Colombaires 1 et 3.

Ecoles

Le collège du Jura A, dans lequel se trouvent des classes primaires, a été équipé de panneaux d'affichage dans les classes. Des listes permettant d'exposer les œuvres des élèves ont également été fixées contre les murs des couloirs. Ces aménagements répondent à des demandes des enseignants et ont été effectués par les concierges.

Le passage couvert extérieur reliant le parking à l'entrée du Jura A a été nettoyé. Les plaques cassées ont été remplacées. La sécurité des élèves a été améliorée le long des escaliers extérieurs par la pose de nouvelles barrières plus hautes et aux barreaux verticaux.

Refuge

Deux intendants ont été engagés. Ils assument en alternance la présence et le contrôle nécessaires lors des réservations.

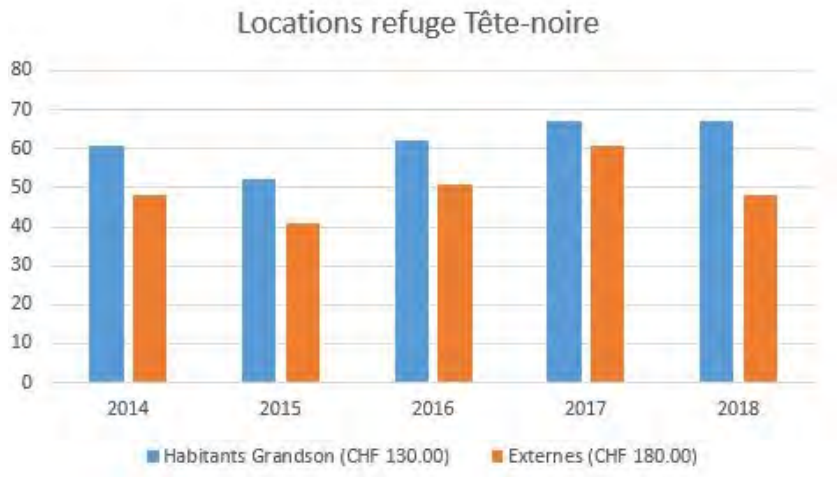

Parking Jean-Lecomte

Les collaborateurs du service s'occupent de l'entretien, de la gestion des places de parc (partie location) et du dépannage (24h/24h) de l'ouverture des barrières du parking. Une intervention mensuelle est planifiée sur tous les niveaux du parking avec l'appui de la balayeuse. Lorsque la météo l'exige, le service s'occupe également du déneigement et du salage afin que les usagers du parking puissent y accéder en toute sécurité.

Ecoles et sécurité

Préambule municipal

Les activités du dicastère Ecoles et sécurité, en 2018, ont été dictées par différents événements et projets qui se sont ajoutés aux « affaires courantes ». A noter par exemple le traitement - en soutien et en collaboration avec la responsable du dicastère « places de jeux » - des plaintes des habitants du chemin du Lac et du chemin de Bellerive, concernant les incivilités sur les petites plages, ou le traitement des oppositions au projet de places de parc du secteur Bellerive-Poissine. Pour ce dernier point, seule une opposition d'un groupe d'habitants reste à négocier, mais cela repousse le début des travaux, empêchant leur finalisation pour la saison estivale 2019.
La sécurité a aussi vu ses activités augmentées mais la gestion globale n'en a pas souffert. La situation a été un peu plus compliquée au sein du Comité de direction de la protection civile qui a aussi été passablement chahuté au sujet du départ du remplaçant du Commandant et chef de l'instruction. Il a dû retrousser ses manches pour combler ce poste resté vacant ainsi que celui du chef de matériel qui a démissionné pour la fin de l'année 2018.
Aux écoles, le contrat de prestation de CarPostal pour le transport scolaire arrivant à son terme, le Comité directeur de l'ASIGE a été contraint de lancer une procédure d'appel d'offres publiques. Au final, et malgré un recours de soumissionnaire, c'est l'ancien prestataire qui décroche le mandat pour les cinq prochaines années.

Effectif total du dicastère

Au 31 décembre 2018, le personnel du dicastère est composé d'une personne (1 ETP) :

· Un assistant de sécurité publique (ASP) à 100%

Délégations et représentations municipales

ASIGE - membre du Comité directeur

Responsable des bâtiments et du mobilier de l'arrondissement scolaire.

AIORPC - membre du Comité directeur

Responsable communication et relations avec la presse.
Membre du groupe de travail « Règlement du personnel ».

SDIS - membre du Comité directeur

ACRG - délégué à l'Assemblée intercommunale

CCSPA - délégué à l'Assemblée intercommunale

Les travaux de construction du nouveau Centre de collecte de sous-produits animaux Yverdon et région sont en cours. Il sera opérationnel dans le courant du deuxième semestre 2019.

AVCD - membre du Comité

Membre du groupe de travail « Finances Police coordonnée ».

Association des Brandons de Grandson et environs - délégué municipal

Sauvetage des Iris - délégué à l'Assemblée générale

Commission communale de sécurité - membre

Réponses aux vœux, remarques et observations de la Commission de gestion sur le rapport 2017

Voeux

Vœu 3.1 : La COGES souligne qu'il y a un manque de gestion globale de stationnement à l'échelle du bourg et des Tuileries et souhaite qu'un plan de stationnement global soit établi.

Réponse : Dans le cadre du projet d'agglomération, un rapport a été commandé et ses conclusions sont arrivées ce printemps 2018 à la Municipalité ainsi qu'au bureau AggloY.

Vœu 3.2 : La COGES souhaite que, au sujet de la circulation, il y ait moins de délégation de réflexion à la commission qui est consultative et plus de consultations auprès d'experts, de la population (boîte à suggestions) et des usagers mêmes des endroits concernés.

Réponse : La Municipalité conduit ses réflexions avec ses mandataires et ses partenaires.

Vœu 3.3 : La COGES, en observant la forte augmentation du trafic sur la rue Basse, souhaite que la Municipalité réfléchisse à des mesures supplémentaires de modération du trafic à l'entrée de Grandson et la place du Château afin d'assurer une sécurité accrue des piétons et des cyclistes.

Réponse : La Municipalité tient compte du trafic de la rue Basse et de sa problématique. Une partie de la solution est déjà dans le projet de réaménagement de la partie basse de la rue (porte d'entrée de la Commune) ainsi que sur la rue de Neuchâtel.

Vœu 3.4 : La COGES souhaite que la Municipalité, en lançant l'appel d'offre pour le nouveau transport scolaire, prenne en considération les transports publics plus écologiques, par ex. le bus électrique.

Réponse : Ce point est exclusivement du ressort du Comité directeur de l'ASIGE.

Observations

Observation 3.5 : LA COGES constate que les tâches importantes d'identification des points noirs sur le territoire communal en termes de circulation sont déléguées à une commission consultative, sans expert, et non pas à une commission d'études. Cependant, la COGES demande à la Municipalité de consulter un mandataire (expert) en trafic.

Réponse : La Municipalité s'étonne de cette observation. En effet, la Municipalité ne se repose pas uniquement sur le rapport de la Commission communale consultative de sécurité. Ce rapport vient compléter au minimum une réflexion, au mieux, une étude.

Observations 3.6 : l'ASP assume beaucoup de tâches. La Commission recommande une réflexion sur l'engagement d'une personne sur le terrain à 50% comme soutien à l'ASP ou une meilleure répartition des tâches entre l'ASP et le secrétariat. Aussi, La COGES recommande de ne pas augmenter la délégation de l'ASP aux communes voisines.

Réponse : La Municipalité et le responsable RH qui planifie le travail de l'ASP tiennent compte de la charge de travail. Le budget 2018 tient compte d'un demi-poste supplémentaire en appui de l'ASP.

Service de défense incendie et de secours

Missions et prestations

Missions

- Protection de la population au 1er échelon
- Défense incendie et de secours

Prestations

- Assurer la défense incendie et le secours, conformément à la Loi sur le service de défense contre l'incendie et de secours (LSDIS)
- Sauvetage de personnes et animaux
- Lutte contre les inondations
- Interventions techniques diverses
- Veiller à la bonne application des normes de constructions destinées à prévenir les dangers d'incendie dans les bâtiments publics et scolaires

Points marquants en 2018

- Le Conseil d'État a approuvé le contrat de droit administratif entre Grandevent et le SDIS Ste-Croix
- Le projet du bâtiment multi-usages de Borné-Nau comprenant l'extension de la caserne de Grandson a été mis à l'enquête le 19 octobre 2018
- Le préavis de l'extension de la caserne d'Yverdon-les-Bains a été approuvé par le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
- Lors des différents événements naturels survenus en début d'année, un nombre exceptionnel d'heures a été effectué pour faire face aux tempêtes, inondations, chutes de matériaux et autres actions de prévention
- Recrutement de 10 nouvelles recrues pour le site de Grandson

Synthèse des activités

SDIS régional du Nord vaudois

Le Conseil Intercommunal a siégé le 24 mai 2018 à Fiez et le 27 septembre à Ursins.
A la fin de l'année 2018, l'association intercommunale SDIS régional du Nord vaudois regroupe 40 communes de la région pour sa défense incendie et de secours. Quant à la Commune de Grandevent, sa demande de rattachement au SDIS de Sainte-Croix a été acceptée. L'ECA et le Conseil d'État ont approuvé le contrat de droit administratif entre Grandevent et le SDIS Ste-Croix.
Côté opérationnel, hormis la série d'événements naturels du début de l'année, 2018 aura été plutôt calme au niveau des interventions.

Site de Grandson

L'effectif du DPS Grandson est de 30 personnes, soit exactement l'effectif recommandé par l'ECA pour un DPS de type "C", comme celui du site de Grandson. Il est composé de 4 officiers, 3 sous-officiers, 18 sapeurs et 5 recrues. Le recrutement 2018 a généré 10 nouvelles inscriptions. Les recrues débuteront leur formation en 2019. La caserne de Grandson, située sous la salle de gymnastique du collège de Borné-Nau, accueille cinq véhicules (un poids-lourd, deux mi-lourds, deux légers) et cinq remorques.

Statistiques

En 2018, le DPS Grandson a été alarmé 27 fois dont 12 sur le territoire communal de Grandson. La répartition des alarmes s'est faite de la manière suivante :

- 4 feux de bâtiments, villas et appartements
- 1 feu de bâtiment agricole
- 1 feu de bâtiment industriel, usine
- 2 feux extérieurs, haies, cabanon, stock de scierie et divers
- 4 pollutions
- 4 alarmes automatiques détection
- 8 inondations dont 1 inondation multiple
- 1 intervention technique multiples interventions, prévention, chute de matériaux (tempête du 3 janvier)
- 2 interventions techniques, prévention feu.

Divers

Durant l'année, le DPS Grandson a participé activement à la sécurisation de diverses manifestations telles que la fête nationale du 1er août et la fête médiévale au château.
Une quinzaine de bénévoles ont été actifs lors du Téléthon qui s'est déroulé le 8 décembre sur la place du Château. La vente des traditionnelles peluches, de boissons ainsi que les dons directs ont permis de faire un versement de CHF 5'000.- au Téléthon. Le montant total récolté par le SDIS Nord-vaudois est de CHF 35'000.-.

Police

Missions et prestations

Missions

- Ordre et tranquillité publique
- Gestion du cimetière
- Gestion des manifestations
- Gestion des macarons
- Gestion des objets trouvés/perdus
- Gestion des contraventions (suivi)
- Auditions diverses
- Établissements publics (LADB)
- Exécutions forcées d'expulsion
- Prévention (BPA)

Prestations

- Contrôle du stationnement
- Inforadar
- Naturalisations
- Manifestations
- Signalisation
- Contrat de prestations (4 communes)
- Notifications
- Patrouilles générales
- Inhumations (cérémonies, tombes, columbarium)

Points marquants en 2018

- Nouveau contrat de prestations avec les communes de Valeyres-sous-Montagny et Fontaines-sur-Grandson
- Mise au concours d'un poste à temps partiel (50%) pour un ASP
- Augmentation des inhumations et dépôts de cendres
- Désaffectation partielle du columbarium
- Nouvelle procédure de naturalisation
- Rencontre des opposants au projet Place de parc secteur Bellerive-Poissine
- Traitement des plaintes des habitants du chemin du Lac et de Bellerive sur les incivilités au bord du lac

Synthèse des activités

Police cantonale

L'organisation du poste de gendarmerie n'a pas changé au cours de l'année 2018 : le chef du poste est l'Adjudant Pierre-Alain Pittet et le responsable de la police de proximité est le Sergent Jacques André Helfer. Une rencontre entre le chef du poste et le délégué municipal a lieu mensuellement. En cas d'importantes manifestations, tels que la fête médiévale et le marché de Noël, d'événements divers et de demandes particulières de la part des autorités, les rencontres ont lieu à des intervalles plus rapprochés. Lors de ces rencontres, il est discuté des diverses actions de la gendarmerie entreprises sur le territoire communal et tous les événements (délits, effractions, accidents, disparitions, arrestations, etc.) sont détaillés un à un.
Le nombre d'événements est identique au nombre près à l'année précédente, soit 582. Dans cette analyse, il faut noter une augmentation du nombre de fuites d'un lieu de placement et de dénonciations pour trouble à la tranquillité publique.

Comparaison des événements par rapport à l'année précédente :

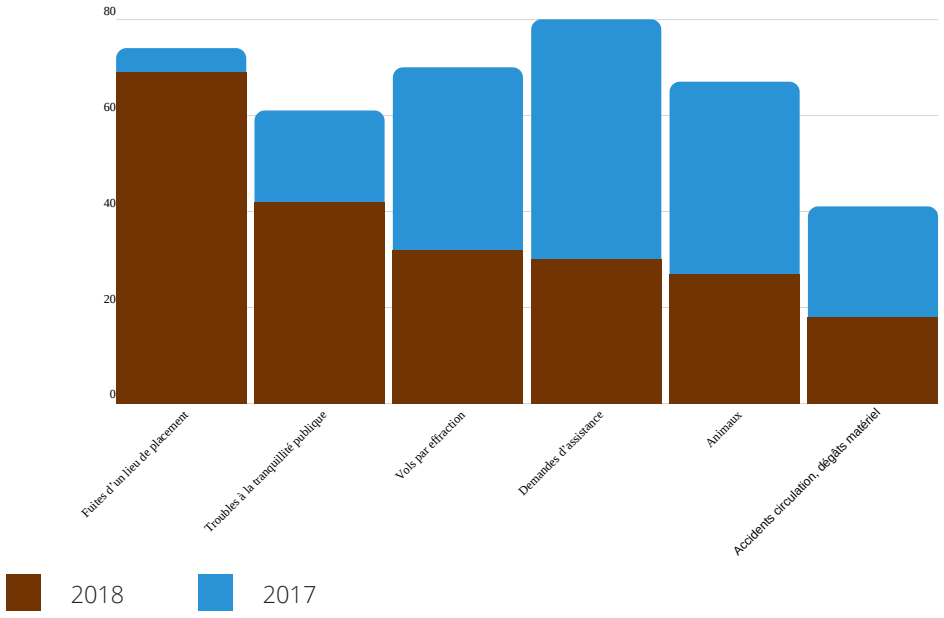

Police administrative

Au mois d'octobre 2018, un poste d'ASP a été mis au concours par voie de presse. Ce deuxième poste est un mi-temps qui permettra une présence accrue dans la ville et assurera les remplacements durant les périodes de vacances et de congé. Une personne a été auditionnée en décembre et pourra prendre sa fonction au mois de mars 2019.

Un contrat de prestations a été signé avec les communes de Valeyres-sous-Montagny et de Fontaines-sur-Grandson. Ces deux contrats ont pour seul but actuel les naturalisations. A terme, pour la Commune de Valeyres-sous-Montagny, l'activité de l'ASP devrait comprendre la gestion du stationnement. Les heures effectuées dans les différentes communes sont les suivantes : 93,5 pour Montagny, 45 pour Bonvillars, 7 pour Valeyres-sous-Montagny et 2 pour Fontaines-sur-Grandson, soit un total de 147.5 heures.

En 2018, l'inforadar a été placé à 25 endroits différents dans la commune, pour une dizaine de jours consécutifs. Pour les contrôles de stationnements, ce sont 353 contraventions qui ont été délivrées. Quant aux ordonnances pénales, qui englobent les infractions aux divers règlements communaux, il y en a eu 63.
135 contraventions sont parties en rappels et 22 de ces dernières ont été converties en ordonnances pénales.

33 inhumations et dépôts de cendres ont été enregistrés, soit en tombe à la ligne, en tombe cinéraire, au Columbarium ou au Jardin du Souvenir, ce qui représente environ 40% de plus que l'année précédente.

56 dossiers de manifestations ont été traités, ce qui représente environ 20% de plus que l'année précédente.

7 dossiers ont été traités en Commission de police, principalement pour des oppositions à des contraventions.

78 macarons de stationnement dans les différentes zones ont été délivrés.

413 actes de poursuites ont été reçus en vue de notification, ce qui représente environ 30% de plus que l'année précédente.

11 objets trouvés, 18 vélos récupérés, 7 voitures abandonnées sur la voie publique. Pour ce qui est des voitures, seule une a fait l'objet d'une publication dans la FAO en vue de destruction, son détenteur étant introuvable.
A noter qu'en 2018 il n'y a pas eu d'exécution forcée d'expulsion sur mandat de la Justice de Paix.

Patrouilleurs aux abords des écoles

Le secteur de la police administrative gère également plus d'une dizaine de patrouilleurs adultes aux abords des écoles sur le territoire communal.

Protection civile et militaire PCi

Missions et prestations

Missions

- Protection de la population au 2e échelon
- Appuyer les organes de conduite et les autres organisations partenaires
- Assistance à la population en cas d'événements dommageables ou de catastrophes
- Protéger les biens culturels
- Effectuer des travaux de remise en état

Prestations

- Sauvetage de personnes
- Gestion de trafic routier
- Gestion d'un état-major
- Radioprotection
- Transmissions
- Vérification de l'état des abris privés
- Interventions en faveur de la collectivité

Points marquants en 2018

- Les intempéries du mois de janvier et du 31 mai/1er juin ont engendré un grand nombre d'interventions dans tout le Nord vaudois
- Grosse intervention en soutien des pompiers, le 1er février, suite à l'incendie du Moulin d'Yverdon-les-Bains
- 46 astreints engagés toute une semaine lors de la venue du Pape en juin à Genève pour ravitailler la police et faire la circulation
- Démission du remplaçant du commandant
- Démission du responsable du matériel
- Nomination d'un chef de l'instruction
- Nomination d'un responsable du matériel
- Élaboration d'un règlement du personnel pour tous les collaborateurs de l'ORPC Jura-Nord vaudois

Synthèse des activités

Protection civile

Le Commandant et le secrétariat de la protection civile régionale sont basés au centre d'Orbe, à la rue du Four 5. Des cours divers ont eu lieu, cours de cadres, conduite, assistance sanitaire, appui sécurité, logistique, contrôle des abris et entretien.

ORPC Jura-Nord vaudois

Le Conseil intercommunal de l'ORPC Jura-Nord vaudois a siégé le 16 mai 2018 à Agiez. Après les démissions du remplaçant du commandant et du responsable matériel, le CODIR de l'ORPC Jura-Nord vaudois a procédé à la nomination de M. Olivier Perrin (42 ans, habitant Ballaigues) à la fonction de chef de l'instruction (poste à 80%) et de M. François Bernardi (42 ans, habitant Bullet) comme responsable du matériel à plein temps. Tous deux sont entrés en fonction le 1er janvier 2019 complétant ainsi l'État-major de l'ORPC Jura-Nord vaudois.

Ecoles

Missions et prestations

Missions

- Assumer l'instruction et la transmission culturelle auprès de tous les élèves
- Assurer l'acquisition des instruments fondamentaux de la connaissance : expression orale et écrite, lecture, calcul et résolution de problèmes

Prestations

- Mise à disposition de six bâtiments et divers espaces pour les activités scolaires et parascolaires

Points marquants en 2018

- Aménagement d'une deuxième salle dans la cantine scolaire du pavillon Borné-Nau C
- Installation de bornes Wifi dans différents bâtiments scolaires de l'arrondissement
- Visite à Borné-Nau A de la Conseillère d'État Cesla Amarelle, cheffe du DFJC, le 19 mars 2018
- Fin de l'appel d'offres public pour les transports scolaires et adjudication

Synthèse des activités

La commune de Grandson a délégué ses compétences en matière de gestion à l'Association Scolaire Intercommunale de Grandson et environs (ASIGE) qui comprend 18 communes.

Pour la rentrée 2018, il y a eu 1'470 élèves qui ont été répartis dans 75 classes de 30 bâtiments scolaires sur 11 communes différentes. 1'000 élèves sont transportés 4 fois par jour.

Deux séances du Conseil intercommunal ont eu lieu en 2018, la première le 13 juin 2018 à Villars-Burquin et la seconde le 12 décembre 2018 à Orges.

Depuis le début de cette législature, le Comité directeur de l'ASIGE se réunit en moyenne toutes les deux semaines dans le collège de Borné-Nau A à Grandson pour assurer la gestion de l'arrondissement scolaire et traiter les différentes demandes de la direction de l'établissement scolaire, des enseignants, des parents et des communes membres.

Transports

Le contrat entre l'ASIGE et CarPostal Suisse SA arrivant à terme le 1er août 2018, l'ASIGE a lancé une procédure sur invitation d'appel d'offres public, aidée par Me Alain Sauteur, avocat. Après analyse des dossiers de soumission, le contrat de service a été adjugé, conformément aux dispositions légales applicables, à la société CarPostal Suisse SA.

Secteur de Borné-Nau à Grandson

Depuis le 1er janvier 2018, la gestion des réfectoires scolaires pour la pause de midi de l'arrondissement scolaire, dont celui de Borné-Nau C, a été reprise par le RAdEGE.

Temples et cultes

Missions et prestations

Mission

- Mise à disposition de locaux selon les exigences légales

Prestations

- Cultes et messes
- Diverses cérémonies œcuméniques
- Parcours complet de catéchèse

Point marquant en 2018

- Assemblée générale de la Paroisse catholique de Grandson et environs présidée par M. Daniel Schneuwly

Synthèse des activités

Outre les fêtes religieuses officielles et quelques concerts, plusieurs activités sont organisées par les paroisses, notamment les soupes de Carême le mois précédant Pâques, le repas de soutien de la Paroisse réformée à Giez et la kermesse de la Paroisse catholique.

Le Conseil de paroisse est l'organe responsable des finances, de l'administration et de la gestion des biens de la paroisse.

Travaux, culture et tourisme

Préambule municipal

Suite à l'arrivée du nouveau chef de service, la réorganisation du Service des travaux opérée en 2018 s'est faite à satisfaction. De nombreux projets ont été initiés, voire terminés, tels que : les travaux archéologiques sur le site du futur centre sportif régional de Borné-Nau suivi des travaux de construction de la route de contournement, le renouvellement des véhicules de la voirie, le projet de square à la ruelle des Remparts, le développement d'un projet pour la réalisation d'un nouveau fascicule Mémo-déchets ainsi que la mise en place du nouveau partenariat avec la société Cand-Landi. La collaboration interservices a également fait l'objet d'une attention particulière.

En lieu et place du coup de balai, une collaboration publique/privée a été initiée pour le projet « Plogging ». Cette manifestation sera mise sur pied 2 fois par année.

Au niveau de la culture et du tourisme, l'élaboration du projet de signalétique est arrivée à son terme et a débouché sur la création d'un prototype de totem qui sera testé en 2019. L'organisation de l'Assemblé générale des plus beaux Villages de Suisse, l'organisation de la cérémonie du 4e Prix culturel régional et celle de la fête de la musique ainsi que les nombreuses visites guidées démontrent le dynamisme de notre commune.

Effectif total du dicastère

Le personnel du dicastère Travaux, culture et tourisme est composé de 15 personnes (13 ETP) :

Service des travaux

- Un chef de service à 100%
- Un adjoint au chef de service (fontainier) à 100%
- Huit employés à 100%
- Une employée à 80%
- Deux employés à 50%
- Un apprenti agent d'exploitation à 100 % (1 jour de cours / semaine)

Ces chiffres ne tiennent pas compte d'une mission CGPI à 100% de janvier à avril, prolongée par un CDD de juillet à décembre.

Culture et tourisme

- Une déléguée culturelle à 40%

Délégations et représentations municipales

FAdEGE - président du Conseil de fondation (jusqu'au 04.12.18)

Assemblées générales.

RAdEGE - président du Comité de direction

Séances du Comité.

STRID SA - membre du Conseil d'administration

Participation aux séances du Conseil d'administration ainsi qu'à celles de la commission pour les ressources humaines.

Commission tourisme de l’ADNV - délégué en tant que membre de l'Association des Terroirs de Grandson - délégué municipal

Participation aux séances.

Maison des Terroirs - délégué municipal

Participation à l’Assemblée générale et à diverses séances de Comité.

USLGT - délégué municipal

Participation à l'Assemblée générale et aux assemblées de Comité.

Réseau culturel régional

Participation à la remise du Prix culturel et à des séances de Comité.

Fondation d’animation « Le Croch’Pied » - membre du Conseil de fondation

Participation aux séances.

Pro Grandson - Bureau et Comité

Participation aux séances et à l'Assemblée générale.

Fondation grandsonnoise d’équipement pour le football - président du Conseil de fondation

Association des Amis du Château de Grandson - membre du Comité

Réponses aux vœux, remarque et observations de la Commission de gestion sur le rapport 2017

Voeux

Vœu 7.1 : La COGES demande à la Municipalité de développer des modes d'entretien des espaces verts avec des produits efficaces et respectueux de l'environnement.

Réponse : Le Service des travaux continuera à privilégier toutes formes de traitement respectueux de l'environnement.

Vœu 7.2 : La COGES souhaite que la fontaine « oubliée » au-dessus de la ferme de M. François Gonin soit entretenue.

Réponse : La fontaine en question sera entretenue régulièrement.

Vœu 7.3 : Conscient que le rayonnement d'une commune est dû à la richesse des activités qui s'y développent, la COGES souhaite que le dicastère Travaux, culture et tourisme renforce sa collaboration avec les sociétés, organisations et fondations grandsonnoises et partage l'organisation des manifestations existantes (création de comités d'organisation en lien avec les sociétés locales).

Réponse : La Municipalité continuera à soutenir activement les sociétés locales qui organisent des manifestations en y déléguant notamment un conseiller municipal.

Observations

Observation 7.4 : La COGES encourage le dicastère Travaux, culture et tourisme à davantage collaborer avec les autres dicastères (bâtiments, alpages). Il s'agit par exemple de la réalisation de l'exposition à la Grandsonnaz-Dessous ou de soutien du Service des travaux pour les prêts des machines pour l'entretien des extérieurs des écoles.

Réponse : Le dicastère Travaux, culture et tourisme a toujours collaboré étroitement avec les autres dicastères et continuera à le faire dans la mesure de ses moyens.
La cérémonie de remise du Prix culturel régional a été un exemple de collaboration interservices, avec notamment le Service des bâtiments et celui des travaux.

Observation 7.5 : La COGES constate la présence élevée d'obstacles externes (comme la collecte limitée par STRID, PET-recycling, activités faites par les autres sociétés, les autres bureaux ou dicastères). La commission demande à ce dicastère de trouver plus activement des solutions alternatives face à ces obstacles.

Réponse : Comme exposé dans le rapport de gestion du dicastère, la Municipalité est soucieuse de gérer au mieux le traitement des déchets sur le périmètre communal.

Remarque

Remarque 7.6 : La COGES souligne le travail conséquent des employés de la voirie, des jardins et du chef de service et félicite toute l'équipe.

Voirie

Missions et prestations

Missions

- Veiller à l'entretien et au renouvellement du réseau routier et assurer le service hivernal
- Assister les spécialistes pour les tâches liées à la signalisation (police et pompiers)
- Exécuter les tâches de nettoyage du domaine public
- Soutenir les sociétés locales dans leurs manifestations

Prestations

- Entretien routier
- Nettoyage des espaces publics
- Service hivernal
- Manifestations
- Entretien du parc de véhicules
- Gestion de projet

Points marquants en 2018

- Construction de la route de contournement de Borné-Nau, y compris problématique archéologique
- Remplacement de la balayeuse
- Démolition de garages à la rue des Remparts et rencontre avec les riverains sur le projet de square

Synthèse des activités

Route de contournement de Borné-Nau

Malgré plusieurs mois de retard dus aux fouilles archéologiques bien plus importantes que prévu et réalisées dans les conditions très difficiles d'un hiver très humide, la route de contournement de Borné-Nau a été terminée à 75% en surface et à 100% de ses services souterrains. Le chantier a dû faire face de plus à différents problèmes, tels que présence de tourbe, de décharge, de sources, de pollution et la nécessité de dévier le ruisseau canalisé de la Merveilleuse.

Remplacement de la balayeuse communale

Après 10 ans de service, la balayeuse communale devait être remplacée. Après plusieurs essais de machines et comparaison par critères objectifs des cinq offres reçues, le modèle « MFH - CS250 » de la société ASH a été choisi. Après validation d'un préavis auprès du Conseil communal pour cet achat.

Démolition de garages à la rue des Remparts

L'enquête publique 21-2016 a validé la démolition d'une série de cinq garages sis sur la parcelle 106 à la rue des Remparts, ce qui a été fait durant l'été. Un recours au permis de construire a toutefois empêché d'aménager en lieu et place des boxes une zone de détente avec arbres et bancs. Un nouveau projet de place publique a été présenté aux riverains au mois de novembre et le projet pourrait voir le jour après l'enquête publique au printemps 2019.

Déchetterie intercommunale et collecte des déchets urbains

Missions et prestations

Missions

- Organisation des collectes des déchets urbains
- Offrir un service de déchetterie intercommunale

Prestations

- Ramassage des déchets urbains
- Déchetterie intercommunale
- Déchetterie mobile
- Déchetterie porte à porte

Points marquants en 2018

- Remplacement de trois bennes de 37 m³ à la déchetterie
- Création d'une thématique déchets dans le SIT - relevé de terrain des points de collecte
- Mise en place du fascicule « Memo Déchets »
- Contrat de collecte de déchets - mise en place de la nouvelle collaboration STRID/Cand-Landi

Synthèse des activités

Remplacement de trois bennes de 37 m³ à la déchetterie

Par leur corrosion avancée, voire même leurs ruptures, les points de fixation des couvercles et le fond de trois bennes de 37 m³ ont été jugés trop dangereux à l'utilisation, autant pour les transporteurs que les utilisateurs de la déchetterie. Après 10 ans d'utilisation, ces trois bennes ont été remplacée au début de l'hiver.

Création d'une thématique déchets dans le SIT - relevé de terrain des points de collecte

Constatant que la carte communale des emplacements des points de collecte n'était plus à jour, il a été décidé de réaliser une campagne de relevé GPS par un étudiant, ces données servant autant pour le dessin d'une nouvelle carte que pour la création d'une thématique de gestion « points de collecte » dans le SIT communal.

Mise en place du fascicule « Memo Déchets »

Le hasard a fait qu'au moment où débutaient les discussions autour de la nouvelle carte des emplacements des points de collecte, la société CSC présentait son outil en la matière à l'attention des communes. Convaincue, la Municipalité a validé que ce dépliant de cinq pages A5 recto-verso qui se construit en ligne soit dorénavant l'outil de communication communal sur le thème des déchets. Il sera distribué une fois par année par tous-ménages et à disposition à l'administration communale, notamment pour les nouveaux habitants.

Contrat de collecte de déchets - mise en place de la nouvelle collaboration STRID/Cand-Landi

Jusqu'en juillet 2018 et depuis cinq ans, la société TransVoirie était mandatée par STRID pour la collecte des déchets urbains. Le nouvel appel d'offres réalisé pour reconduire ce contrat début 2018 a été remporté par la société Cand-Landi. Ce changement important a nécessité un certain nombre de réglages entre les deux sociétés et la commune, notamment en termes d'organisation, de formation des équipes et de facturation.

Espaces verts et cimetière

Mission et prestations

Mission

- Entretenir et développer les espaces verts, y compris les places de jeux et le cimetière

Prestations

- Cimetière
- Assistance aux cérémonies funéraires
- Espaces verts, parcs et promenades

Points marquants en 2018

- Mise en place de massifs spéciaux pour les 125 ans de la société de gymnastique de Grandson
- Suite des essais de méthodes écologiques pour le traitement des espaces verts

Synthèse des activités

Mise en place de massifs spéciaux pour les 125 ans de la société de gymnastique de Grandson

En 2018, la société de gymnastique de Grandson fêtait ses 125 ans d'existence et a célébré cet anniversaire durant cinq jours, au mois de juin. Les jardiniers communaux ont rivalisé d'imagination afin de décorer la commune sur le thème de la fête. Des figurines métalliques réalisant les principales figures de gym ont été empruntées à Montreux et magnifiquement mises en scène sur tout le territoire.

Suite des essais de méthodes écologiques pour le traitement des espaces verts.

Sensible à la question, le Service des travaux poursuit ses essais afin de pérenniser une méthode écologique pour le traitement des espaces verts; cela dans le but d'éliminer totalement l'utilisation de produits de traitement phytosanitaire. Après le traitement à l'eau bouillante, des essais ont été réalisés et se poursuivront avec un mélange sel/vinaigre.

Culture, tourisme et sports

Missions et prestations

Missions

- Développer le potentiel culturel à Grandson
- Soutenir et organiser des activités culturelles dans le bourg
- Accompagner les projets communaux sous l'angle culturel
- Mettre en valeur le bourg historique et les espaces publics sur le territoire communal
- Intensifier le rayonnement de la commune en participant à des projets culturels régionaux
- Rechercher et compiler des données historiques
- Développer et entretenir les installations sportives, soutenir les associations et clubs sportifs

Prestations

- Visites guidées gratuites
- Manifestations culturelles et festives
- Signalétique touristique piétonne
- Panneaux historiques
- Collaboration avec divers organismes culturels et touristiques
- Communication
- Entretien des terrains de football

Points marquants en 2018

- Cérémonie du 4e Prix culturel régional doté de CHF 10'000.-, accueil et organisation
- Assemblée générale de l'association « Les plus beaux Villages de Suisse », accueil et organisation
- Visites guidées
- Fête de la musique
- Etude pour la mise en conformité des terrains de football

Synthèse des activités

En préambule, on peut rappeler que les tâches principales de la déléguée culturelle sont d'accompagner les projets communaux sous l'angle de la culture et de collaborer avec les acteurs locaux (Office du tourisme, Maison des Terroirs, Fondation du Château, sociétés locales, ...). Elle veille aussi à intensifier la collaboration à l'échelle régionale, notamment avec le Service de la culture d'Yverdon-les-Bains. Si l'essentiel de ses actions se concentre sur les aspects culturels, le domaine du tourisme est parfois abordé, par exemple lorsque l'association « Les plus beaux Villages de Suisse » a approché la Municipalité pour demander l'adhésion de Grandson.

Visites guidées

Trois visites guidées du bourg ont été offertes à la population, avec une fréquentation en hausse : 82 personnes y ont participé. Le choix de dimanches matin et de lundis fériés s'avère positif.

Association « Les plus beaux Villages de Suisse »

La Municipalité a accueilli le 1er juin 2018 l'Assemblée générale de l'association. Près de 30 syndics et municipaux y ont participé, venus de toute la Suisse, notamment des Grisons (Tschlin, Breil/Briegels), d'Argovie et de Zurich.

Fête de la musique

Le samedi 16 juin s'est déroulée la fête de la musique, pour la 6e année consécutive. Elle a permis d'accueillir six choeurs ou groupes de musique, avec le soutien de Pro Grandson.

Plus de 300 personnes y ont assisté (total cumulé de spectateurs).

Prix culturel régional

L'accueil et l'organisation de la cérémonie de remise du 4e Prix culturel régional, le 31 octobre, a constitué un imprévu de taille qui a nécessité une grande disponibilité de la part de la déléguée culturelle. Ce prix est attribué depuis 2015 à un acteur culturel du Nord vaudois, en collaboration avec les communes membres du Réseau culturel régional.

Devant plus de 200 invités issus du milieu culturel du district du Jura-Nord vaudois et de l'ensemble du canton, le prix de CHF 10'000.- a été décerné à Anne-Sylvie Casagrande, le prix de la Fondation CEPY (CHF 2'000.-) à Pierre-Alain Capt et le prix d'encouragement (CHF 1'000) à Marc Oosterhoff.

De plus, les artistes régionaux Paul Estier, Sara.H, DeLaPerouze, Coeye et Joseph Martin ont exposé quelques-unes de leurs œuvres au cours de la soirée.

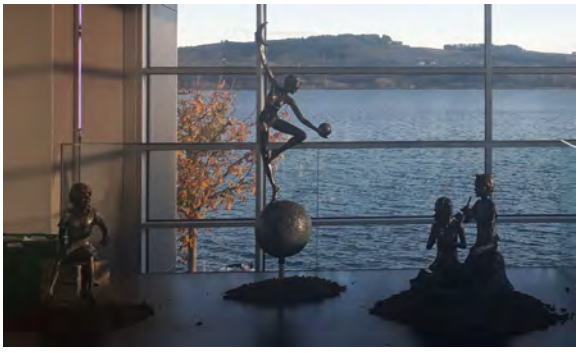

Signalétique

Le vaste projet de signalétique piétonne suit son cours. Après l'analyse des besoins par la Société Experientiel, un appel d'offres a été lancé pour la réalisation des totems. Le choix de la Municipalité s'est porté sur l'entreprise Signal SA, qui a l'avantage de proposer des totems d'excellente qualité avec parties amovibles, dans le cas où des lieux (office du tourisme, p.ex.) changeraient d'emplacement dans le futur. En complément, des pictogrammes ont été réalisés par l'agence de communication NOW*, également responsable du nouveau site internet de la commune, dans le souci d'une parfaite cohérence.

Par ailleurs, le marquage au sol a été effectué à la rue Jean-Lecomte, afin de « matérialiser » les anciennes portes de ville - la porte de la Boucherie et la porte de Giez - connues par les anciens plans cadastraux et confirmées par les fouilles archéologiques.

Politique culturelle régionale

Grandson a participé au projet de renouvellement de la politique culturelle régionale organisé par la Ville d'Yverdon-les-Bains, par le biais d'interviews télévisées et de divers ateliers, en compagnie de nombreux acteurs culturels régionaux.

Patrimoine

Dans la salle du Conseil communal, des restaurateurs d'art ont effectué des travaux de conservation sur quelques panneaux d'armoiries des Baillis qui présentaient des altérations.

Communication

Outre la collaboration au projet « nouvelle stratégie de communication communale » dirigé par le secrétaire municipal, la déléguée culturelle a encadré l'intervention du vidéaste mandaté pour réaliser une « capsule vidéo » sur Grandson, dans laquelle le syndic, la municipale en charge des bâtiments et le municipal en charge de la culture se sont exprimés. Par ailleurs, à la demande de l'UCV, elle a contribué à la rédaction d'un article pour le journal Point CommUNE n° 67, intitulé « Comment des communes vaudoises professionnalisent leur service de la culture ? ».

Etude pour la mise en conformité des terrains de football

Si le FC Grandson entend continuer à évoluer à son niveau, l'ASF (Association Suisse de Football) exige, pour que l'octroi de la licence soit garanti, qu'un certain nombre de mises en conformité soient réalisées, notamment sur le terrain B. Ce dernier doit être déplacé afin de garantir certaines distances de sécurité et doit être éclairé. Après bon nombre de discussions en 2018, un projet chiffré sera étudié par la Municipalité avant le printemps 2019.

En conclusion de ce rapport sur la gestion 2018, la Municipalité vous propose de prendre l'arrêté suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL DE GRANDSON

vu le rapport de la Municipalité, ouï le rapport de la Commission de gestion, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e :

Article 1 : d'adopter la gestion de l'année 2018;

Article 2 : de donner décharge à la Municipalité de sa gestion de l'année 2018.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

François Payot

Le Secrétaire

Eric Beauverd